



L'EXPRESS POLITIQUE

TROIS RÉFORMISTES DISSIDENTS

■ Trois députés réformistes voteront aujourd'hui en troisième lecture avec le Bloc québécois et le gouvernement en faveur du projet de loi C-68 sur le contrôle des armes à feu. Il s'agit de Jim Silye, de Ted White de Vancouver nord et de Ian McClelland, a précisé le whip réformiste, Jim Silye, hier au cours d'un point de presse. M. Silye n'est pas personnellement d'accord avec les visées du projet de loi C-68 mais il se soumet à la volonté de ses commettants, a-t-il indiqué hier. « C'est un mauvais projet de loi mais je veux respecter les vœux de mes commettants », a-t-il signifié. M. Silye en a décidé ainsi après avoir pris connaissance des résultats d'un sondage mené dans sa circonscription de Calgary-centre, une circonscription urbaine, dit-il, où les gens sont préoccupés par leur sécurité personnelle et le taux de crime. Selon M. Silye, les députés réformistes qui adoptent un point de vue différent de celui de leur parti ne seront pas punis pour autant car on accepte que les députés expriment leurs vues individuelles, a-t-il rappelé.

D'après PC

LE BLOC APPUIERA LE C-68

■ Après avoir soumis une série de modifications, le Bloc québécois se dit prêt à voter en faveur du projet de loi C-68. Quant aux députés bloquistes dissidents, « s'il y en a, ils ne s'afficheront pas », a déclaré la députée bloquiste de Saint-Hubert, Pierrette Venne. Le Bloc québécois qui s'était toujours affiché farouchement en faveur du contrôle des armes à feu, avait décidé de proposer des modifications à la suite des réserves exprimées « par les mâles qui s'excitent », avait déploré vivement Mme Venne.

D'après PC

ASSURANCE-CHÔMAGE

■ Les Canadiens devront attendre jusqu'à l'automne pour savoir comment les prestations d'assurance-chômage seront réduites, a déclaré hier le premier ministre Jean Chrétien. Un reportage paru dans un journal du week-end indiquait que le cabinet envisage des mesures qui hausseraient le seuil d'admissibilité, réduirait la durée des prestations et pénaliseraient les anciens bénéficiaires. Mais ni Jean Chrétien ni le ministre des Ressources humaines, Lloyd Axworthy, n'ont voulu révéler aucun détail hier. Le ministre Axworthy aurait présenté au cabinet les mesures suivantes : augmenter de plus du double le nombre d'heures de travail requises pour être admissible ; les nouveaux venus sur le marché du travail devraient travailler encore plus longtemps, une mesure censée encourager les jeunes à demeurer à l'école plus longtemps ; la durée maximale des prestations diminuerait de 50 à 40 semaines et les prestations des usagers fréquents seraient réduites. Ces changements visent à diminuer le coût de l'assurance-chômage de 10 pour cent, une compression annoncée dans le budget fédéral de février dernier.

D'après PC

M^{re} PAULE GAUTHIER AU SCRS

■ L'avocate québécoise Paule Gauthier sera l'un des chiens de garde civils des espions canadiens. Me Gauthier, ancienne présidente du l'Association du Barreau canadien, a été nommée hier au sein du Comité de surveillance des activités de renseignement, qui compte cinq personnes. Elle a déjà occupé ce poste de 1984 à 1991. Le comité supervise les activités du Service canadien du renseignement de sécurité.

D'après PC

PARIZEAU ADMET DES ERREURS

■ Le gouvernement fait des erreurs dans sa tentative de contrôler les dépenses, mais il va venir à bout du déficit comme il s'y est engagé, a soutenu hier le premier ministre du Québec Jacques Parizeau. « Tous les coups (qu'on fait) ne sont pas les plus merveilleux du monde, c'est évident. Mais on ne peut pas bouger comme on bouge à l'heure actuelle en s'imaginant qu'on tombe toujours pile du premier coup », a dit M. Parizeau devant quelque 300 partisans venus assister à un cocktail de financement du Parti québécois dans le comté de Louis-Hébert. M. Parizeau s'est porté à la défense de la réforme de la santé mise de l'avant par son ministre Jean Rochon, une réforme qui soulève la grogne dans le milieu hospitalier. Le gouvernement tente de faire en sorte que « le monde ordinaire ne soit pas touché par ces contrôles sur les dépenses », a expliqué M. Parizeau.

D'après PC

C'est toujours la séparation et Parizeau

La coalition souverainiste n'inspire pas de changement de stratégie à Ottawa

CHANTAL HÉBERT
du bureau de La Presse
OTTAWA

Les ténors fédéraux du camp du NON ont entrepris hier de contrecarrer l'élan que pourrait donner à l'option souverainiste la mise en place de la coalition tricéphale de leurs adversaires.

Ils l'ont fait en mettant en évidence ce qu'ils voient comme les points faibles du camp élargi du OUI, à savoir le passage obligé à la souveraineté que comporte toujours le projet que veulent promouvoir conjointement le PQ, l'ADQ et le Bloc Québécois auprès des électeurs.

Au cas où cet argument, souvent entendu, aurait perdu du poids à la suite de l'adhésion de Mario Dumont au camp souverainiste, ils ont également tenté de démontrer que cette alliance signifie toujours que ceux qu'elle inciterait désormais à voter OUI devront d'abord et avant tout s'en remettre au premier ministre Jacques Parizeau.

« Ce que cet accord vient nous confirmer, c'est qui est le vrai leader des forces du OUI : c'est Jacques Parizeau. Je pense qu'il est le gagnant dans cette entente par rapport à M. Bouchard et à M. Dumont. Il les a amenés tous les deux à choisir très directement la date du référendum de façon ferme. Il contrôle tout le processus... à ainsi soutenu la ministre fédérale responsable du référendum, Lucienne Robillard, lors d'un point de presse. Ça nous ramène au projet de base de Jacques Parizeau, la séparation du Québec », a-t-elle ajouté.

« Ils proposent la séparation. La deuxième partie, ce n'est qu'essayer de faire croire aux Québécois qu'il n'y aura pas de séparation. C'est un mirage », a indiqué sur le même ton le premier ministre Jean Chrétien. Selon lui, « ce serait plus logique s'ils avaient une entente d'abord et la faisaient ratifier par le peuple ensuite. » Du même souffle, M. Chrétien a cependant exclu toute hypothèse de négociation préalable à un éventuel référendum.

Dans la capitale fédérale, toutes les formations (sauf le Bloc) jugeaient recevable le projet de partenariat entre un Québec souverain et le reste du Canada avancé par le camp du OUI. Le porte-parole réformiste, Stephen Harper, a même parlé d'une entente taillée sur mesure pour être rejetée... qui ne correspond pas aux priorités du reste du Canada. « Comment peut-on imaginer que les autres provinces canadiennes acceptent de donner à un Québec séparé un veto sur la politique monétaire ? » demande de son côté Lucienne Robillard.

En marge des déclarations publiques, la mise en place de la coalition souverainiste semble inspirer, pour l'heure, davantage de réajustements que de changements de stratégie au camp fédéral du NON.

Sur le fond, Ottawa n'envisage toujours pas de faire une contre-offre constitutionnelle au Québec d'ici au référendum. Selon tous les avis disponibles, cette option est complètement

exclue des hypothèses de travail fédérales. On s'en remettrait plutôt à la perspective de la décentralisation émanant de l'exercice budgétaire en cours. « Le lendemain d'un référendum, il va y avoir une fenêtre où il y a des gouvernements en Saskatchewan, en Ontario, en Alberta, qui vont vouloir un rééquilibrage des responsabilités du fédéral. C'est écrit dans le ciel », avance ainsi le chef conservateur, Jean Charest.

Sur la forme, l'ajout de Mario Dumont au camp du OUI est susceptible, convient-on, d'inciter la partie fédérale à offrir plus de visibilité au leader conservateur. La clientèle de l'ADQ a davantage tendance à recouper celle de Jean Charest que celle de Jean Chrétien.

Sur l'échéance, enfin, le camp fédéral note que l'intervention de l'entente à trois de ses adversaires rend plus probable la tenue, tel que prévu, d'un référendum d'ici la fin de l'année.



PHOTO PC

Mario Dumont, Jacques Parizeau et Lucien Bouchard ont signé hier l'alliance conclue la semaine dernière.

Mario Dumont a mission de gagner la confiance des « nationalistes mous »

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Les trois chefs de parti qui feront campagne pour la souveraineté du Québec au référendum ont signé hier l'alliance conclue la semaine dernière et qui met en branle le « Camp du changement ».

Il est évident que Mario Dumont a pour mission de convertir les Québécois à qui on a déjà appliqué l'épithète de « nationalistes mous », comme les libéraux qui ont cru au rapport Allaire, les jeunes que les Parizeau et Bouchard ont plus de mal à convaincre, bref, tous ceux qui rejettent le statu quo constitutionnel mais dont le cheminement est encore hésitant.

« Il ne faut pas y voir autre chose qu'un simple souci d'efficacité », a en effet déclaré le premier ministre Jacques Parizeau, flanqué de Mario Dumont à sa droite et de Lucien Bouchard à sa gauche, au cours de la conférence de presse qui a suivi la signature de ce document qualifié d'« historique », hier après-midi, au Château Frontenac.

« Il est certain que le chef de l'Action démocratique du Québec peut rejoindre des clientèles que, soit M. Bouchard, soit moi ne rejoignons pas avec la même facilité », a indiqué M. Parizeau qui présidera le camp du OUI, comme il l'a affirmé, précisant qu'il s'agissait-là d'une responsabilité à laquelle un premier ministre ne pouvait se défilier.

Le chef du Bloc québécois, lui, s'est

dit « très fier aujourd'hui de faire partie du camp du changement ».

« Les Québécois veulent que le Québec sorte de l'immobilisme, qu'il assume sa condition de peuple et qu'il fasse la souveraineté de façon à pouvoir ensuite signer avec le reste du Canada un partenariat », a lancé Lucien Bouchard, indiquant que ses troupes étaient prêtes à battre la campagne.

S'il est clair que les trois alliés travailleront à la promotion de la souveraineté du Québec, une souveraineté par laquelle un nouveau partenariat économique et politique sera proposé au reste du Canada, on n'a pas encore arrêté si Mario Dumont dirigera ses troupes en faisant bande à part, un peu comme le « père fondateur » de son parti, Jean Allaire, l'avait fait en 1992, lors du référendum portant sur les offres de Charlottetown.

Il est évident que des discussions doivent avoir encore cours à ce propos, quand la stratégie aura été davantage développée. La décision appartiendra au jeune chef de l'ADQ.

Si l'entente indique que les trois chefs procéderont ensemble à l'organisation et à l'orientation de la campagne référendaire, il reste des choses à déterminer.

« Il est très clairement établi, fait observer le premier ministre, que dans l'organisation du comité du OUI, le Bloc québécois et le Parti québécois vont marcher la main dans la main. L'ADQ doit déterminer si elle préférera s'associer très étroitement dans le même genre de structure ou d'organi-

sation ou bien si elle gardera son quant à soi, un peu comme M. Allaire l'a fait en 1992, à l'intérieur de l'enveloppe financière du NON. »

Du côté de Mario Dumont, on n'a pas pris de décision encore, mais il faut souligner que le conseil général du parti, en fin de semaine, a adopté une proposition créant un comité de coordination autonome pour la campagne référendaire. Cette proposition veut notamment protéger l'autonomie de l'ADQ.

Les trois formations politiques ont approuvé l'entente, unanimement dans le cas du PQ et du Bloc tandis qu'à l'ADQ, « les quelques résistants se sont ralliés », a expliqué M. Dumont.

À l'Assemblée nationale, en matinée et en l'absence du chef de l'ADQ, le chef de l'opposition libérale s'est demandé si ce dernier avait bien compris le document qu'il avait signé.

Mis au fait de ces propos, M. Dumont n'a pas mis de temps à administrer une baffa au chef du PLO, en le mettant au défi de venir débattre de l'entente le temps qu'il faudra, devant n'importe quelle émission télévisée d'affaires publiques.

« Ce même M. Johnson qui jeudi dernier commentait l'entente sans l'avoir vue, je suppose qu'il la comprend bien, lui », a d'abord lancé M. Dumont.

« Je pourrai répondre à toutes ses questions et comparer avec le projet que lui met sur la table, pour peu qu'il puisse en développer un dans les heures précédant l'émission », a ajouté le député de Rivière-du-Loup.



PHOTO PC

Daniel Johnson

« C'est de la frime », selon Johnson

KATIA GAGNON
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

L'entente survenue entre l'Action démocratique, le Parti et le Bloc québécois ne pousse aucunement les forces fédéralistes à présenter une position constitutionnelle précise avant le référendum, estime le chef libéral Daniel Johnson.

« La seule nouveauté dans tout ça, c'est que Mario Dumont a maintenant dit clairement qu'il voterait OUI à la question de Jacques Parizeau. Il a dit ce qu'il cachait depuis des mois », indique M. Johnson. Pour le reste, lance-t-il, « c'est de la frime ».

La stratégie des libéraux ne change pas, ajoute-t-il. « De toute façon, notre option ne serait pas sur le bulletin de vote. Au référendum, le gouvernement

va poser la question à savoir si le Québec va être un pays souverain ou non », explique-t-il.

Les Québécois « verront clair dans tout ça », assure M. Johnson. Ils vont voter sur l'option, qui est la séparation. En chambre, le chef de l'opposition a bombardé le premier ministre de questions sur ce qu'il qualifie de « d'entente-bidon ».

« Voter oui à quelque question que ce soit qui découlerait de cette entente assurerait la séparation du Québec. Si les négociations vont bien, on va se séparer. Si les négociations vont mal, on va se séparer », a-t-il souligné d'emblée.

M. Johnson a également fait admettre au premier ministre que malgré la nécessaire unanimité des deux parties dans un conseil des ministres commun, un Québec souverain ne pourrait déte-

nir, en toute logique, aucun pouvoir sur la politique monétaire de son voisin canadien.

« Est-ce que le premier ministre peut nous expliquer le réalisme d'une proposition qui donnerait au Québec le droit de veto sur la politique monétaire d'un pays étranger ? », se demande M. Johnson.

Le chef libéral se demande d'ailleurs pourquoi M. Parizeau met ces éléments de l'avant « alors qu'il dit lui-même que ça sera inacceptable pour le reste du Canada ». Le premier ministre a lui-même admis, en avril dernier, être peu crédible pour négocier une telle entente avec le reste du Canada, rappelle M. Johnson.

Conclusion, selon le chef de l'opposition : le premier ministre Parizeau n'a fait que des concessions en surface, pour s'adjointer l'appui de l'Action démocratique.

Filion devient indépendant

NORMAN DELISLE
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

Le député de Montmorency à l'Assemblée nationale, Jean Filion, siègera désormais comme « souverainiste indépendant ».

S'en prenant au « manque de transparence » du gouvernement dans la présentation de ses états financiers, M. Filion a déclaré hier en conférence de presse qu'il jouissait de l'appui de l'exécutif de l'association péquiste du comté.

Il a aussi exigé de recevoir de l'Assemblée nationale un budget de recherche à titre de député indépendant, et il promet de donner d'autres exemples où les finances publiques auraient été incorrectement présentées dans des documents publics.

Mais il continuera la lutte en faveur de la souveraineté. « Le parapluie de la souveraineté n'a pas d'algèbre. Lors du référendum, je vais travailler avec les troupes souverainistes », dit M. Filion.

Réagissant au départ de son député en après-midi, le premier ministre Parizeau semblait presque soulagé. « Ce genre de chose s'annonçait depuis quelques temps. Le vote au moment du budget préjugeait de l'évolution qui a suivi. Ça termine un chapitre... plutôt un paragraphe », a-t-il ironisé.

Dans le cas du député Claude Lachance, qui a qualifié le ministre de l'Éducation de menteur, vendredi dernier, à propos du déménagement dans son comté d'une école de monteur de ligne, M. Parizeau a clairement pris partie pour son ministre. « J'ai révisé cette question et je peux indiquer que M. Garon n'a pas menti. Il n'est pas un menteur », dit-il.

Le député de Montmorency a par ailleurs nié les accusations qu'on a portées à son endroit et selon lesquelles il était un marginal qui ne participait que très sporadiquement aux réunions du groupe parlementaire péquiste. Ces accusations sont des « réactions émotives » du Parti québécois, a-t-il dit.

Par contre, M. Filion a dû reconnaître qu'il n'avait pas atteint l'objectif qui lui avait été fixé dans sa circonscription lors de la dernière campagne de financement populaire du PQ.

Le Parti québécois comptait amasser 27 800 \$ dans Montmorency au printemps mais seulement 47 p. cent de l'objectif a été atteint, un net échec par rapport à ce qui a été réalisé ailleurs dans la région de Québec par les militants péquistes.

M. Filion s'était démarqué en refusant de voter en faveur du budget du ministre des Finances le 23 mai dernier. Il s'était abstenu.



Jean Filion

ÉDITORIAL

La Presse

Paul Desmarais
président du conseil
d'administrationRoger D. Landry
président
et éditeurClaude Masson
éditeur adjointMarcel Desjardins
directeur de l'informationAlain Dubuc
éditorialiste en chef

Une réforme plus raisonnable qu'il n'y paraît

Le principe d'une réforme en profondeur du régime de santé est accepté par la majorité de ceux qui se penchent sur ces questions. Là où ça bloque, c'est sur l'approche du gouvernement du Québec et de la Régie régionale de Montréal, dont toute la stratégie repose sur la fermeture de neuf petits hôpitaux.



La disparition éventuelle de ces hôpitaux a provoqué de vives inquiétudes auprès de leurs clientèles habituelles, mais aussi auprès de bien des gens pour qui l'hôpital est un symbole. Il y a là un sentiment réel d'insécurité que la plupart des groupes de pression qui grenouillent dans ce dossier ont essayé de récupérer.

Ces craintes légitimes auraient pu être atténuées et la levée de bouclier aurait pu être évitée si la Régie régionale, qui a ouvert le bal, avait été capable d'expliquer sa démarche dans une langue intelligible, sans ce jargon bureaucratique rebutant pour tout être humain normalement constitué. Correctement présentée, cette réforme devient relativement simple et beaucoup moins inquiétante.

Tout part du problème global de la santé, victime d'une explosion des coûts et d'une paralysie croissante. Il y a plusieurs façons de réduire ces coûts; par exemple: mieux contrôler les médicaments, repenser la rémunération des médecins, gérer de façon serrée. Mais aucune n'a un effet aussi profond et durable que de s'attaquer aux coûts d'hospitalisation. La raison en est bien simple: rien, dans le système de santé, ne coûte plus cher que de garder quelqu'un à l'hôpital.

Cette approche serait cependant odieuse si elle se faisait de façon aveugle. Deux éléments permettent toutefois d'explorer cette piste sans compromettre les soins. D'abord, le Québec hospitalise plus et plus longtemps que d'autres sociétés, ne serait-ce que l'Ontario; nous savons donc qu'il y a une importan-

te marge de manoeuvre de ce côté. Mais surtout, les progrès de la médecine permettent de réduire le recours à l'hospitalisation. Il y a donc une convergence entre les préoccupations administratives et la politique de santé.

Comment peut-on réduire l'hospitalisation? D'abord par une mesure qui n'a rien de révolutionnaire, qui aurait dû être prise il y a vingt ans: s'assurer que les personnes âgées qui ont besoin de soins prolongés, ne passent pas des mois ou des années dans un hôpital de courte durée. Leur transfert dans des institutions spécialisées, adaptées à leurs besoins, permet d'améliorer leurs soins tout en économisant.

L'autre façon, c'est de réduire le temps moyen d'hospitalisation pour ceux qui ont besoin de l'hôpital. C'est ce qu'on a décrit par un terme qui fait maintenant peur, le virage ambulatoire. Il y a là-dedans des choses bien simples qui relèvent du bon sens: comme opérer les gens le jour de leur arrivée, éviter d'hospitaliser des gens seulement pour subir des tests qu'ils pourraient faire en clinique externe. À cela s'ajoute la chirurgie d'un jour, qui consiste à faire des opérations avec des technologies plus légères qui ne forcent pas l'hospitalisation. Enfin, on peut réduire la durée moyenne de l'hospitalisation en faisant sur l'aide à domicile pour poursuivre la convalescence à la maison.

Toutes ces mesures permettent à un hôpital de fonctionner aussi bien ou même plus intensément, mais avec moins de lits. Les économies qui en découlent ne peuvent cependant être réalisées que si ces changements permettent d'éliminer des lits, avec les frais d'entretien et le personnel soignant qui viennent avec.

Il ne faut pas non plus être un génie pour découvrir que les économies liées à l'élimination de lits seront plus grandes si on les concentre au lieu de les saupoudrer dans une multitude d'établissements, comme c'est actuellement le cas, où chaque grand hôpital a ses altes fantômes. C'est cette logique qui a mené la Régie à fermer carrément de petits hôpitaux moins

aptes à se moderniser, plutôt qu'à mutiler un grand nombre d'établissements.

Cette réforme est éminemment logique, mais-ce une logique comptable aveugle qui menace la santé de la population? La réponse est non. Le Québec fait avec retard et timidité ce qui s'est fait ailleurs avec succès.

D'abord, le cœur de la réforme, la réduction du nombre de lits, repose sur un objectif prudent. Après la fermeture d'hôpitaux, les Montréalais pourront compter sur pas mal plus de lits que les Torontois.

Quant à la chirurgie d'un jour, qui suscite des craintes, ce n'est pourtant pas un saut vers l'inconnu. À Montréal, 35 p. cent des opérations se font déjà en chirurgie d'un jour. Avec la réforme, on passera à 42 p. cent, ce qui nous mettra encore derrière d'autres provinces. Il n'y a là rien de révolutionnaire. Ces procédures moins lourdes comportent souvent moins de risques. Et cette médecine plus performante peut même contribuer à résoudre deux problèmes criants de notre système de santé: les listes d'attente pour les opérations et le débordement des urgences.

Là où il y a un risque de dérapage, c'est dans la capacité du réseau de renvoyer les gens chez eux plus rapidement. La responsabilité de l'aide à domicile reviendra aux CLSC, qui ne sont pas connus pour leur dynamisme exemplaire. Seront-ils capables de bien s'acquitter de ce mandat crucial? C'est une chose à surveiller de près.

Mais au-delà de cette inconnue, le débat suscité par le projet de fermeture d'hôpitaux, quand on creuse un peu, ne porte pas sur la qualité des soins ou sur l'avenir de notre réseau de santé. Les réactions les plus vives portent sur l'énorme chambardement qu'on impose aux travailleurs du secteur, sur le choc que vivent les administrateurs des hôpitaux visés, sur l'impact de ces fermetures sur l'économie et la vie communautaire des quartiers. Ce sont des interrogations valables, mais elles n'ont rien à voir avec la santé des citoyens.

Alain DUBUC

Occasion ratée

Cinq ans après les turbulences de «l'été indien», les Mohawks de Kanesatake viennent de reporter au pouvoir l'homme qui a contribué à maintenir cette communauté de 600 habitants dans un état de crise permanente. Le grand chef Jerry Peltier sort politiquement affaibli de l'épreuve électorale. Désavoué par plus des deux tiers des électeurs, il a réussi à assurer sa survie politique par une poignée de voix, profitant de la division des votes entre ses adversaires. Paradoxalement, c'est son impopularité qui lui a valu sa victoire.



Cette mésaventure démocratique n'aurait, à la rigueur, pas plus d'importance que l'élection d'un maire véreux dans une campagne reculée. Mais les événements de l'été 90 ont donné à Kanesatake une importance qui dépasse de loin son poids démographique. Cette enclave autochtone est plus qu'un village. C'est devenu un symbole politique. Pour cette raison, les escarmouches internes ou les gestes politiques irresponsables des dirigeants de Kanesatake risquent non seulement de dégrader en une nouvelle crise locale, mais aussi d'influer sur l'ensemble des relations entre la société en général et les peuples autochtones.

Pendant les trois années durant lesquelles il a présidé aux destinées de Kanesatake, Jerry Peltier a accumulé une feuille de route particulièrement sombre. Il a réussi à doubler le déficit du conseil de bande et à engloutir des centaines de milliers de dollars à on ne sait trop quelles fins. Son «leadership» s'est traduit par une guérilla contre toute opposition ouverte, menaces et poursuites judiciaires à l'appui. L'an dernier, la Ligue des droits et libertés dénonçait le climat de violence et d'intimidation qui régnait dans la communauté, climat toléré avec une grande complaisance par ses dirigeants.

Rien n'indique que la situation ait changé depuis. Pis que ça, le chef réélu a déjà assuré qu'il n'entend rien changer à ses méthodes. Ça promet. Le seul espoir réside dans l'élection de deux personnes ouvertement opposées à Jerry Peltier, dont une femme qui avait été expulsée du conseil de bande il y a quelques années pour manque d'orthodoxie politique, et qui aurait fort à faire pour forcer les petits potentats locaux de Kanesatake à rendre des comptes à la population qu'ils représentent.

Agnès GRUDA

LES TROIS MOUSQUETAIRES, SUITE ET FIN (PEUT-ÊTRE)



DROITS RÉSERVÉS

La boîte aux lettres

FAS: marchandage de convictions

■ La Fédération des affaires sociales décidait, lors de son dernier Conseil fédéral, de renoncer à ses convictions souverainistes le temps de faire valoir ses revendications sectorielles.

Un tel marchandage de convictions est déplorable. Le choix référendaire ne devrait pas être déterminé par des intérêts ou des calculs corporatistes. Le pays québécois se veut un formidable appel de l'histoire qui devrait être entendu comme tel.

La FAS commet une décevante erreur de perspective en subordonnant ses positions sur le statut politique du Québec à ses intérêts corporatistes à court terme. Le référendum ne portera pas sur les soins de santé, les services sociaux ou l'éducation, mais sur l'avenir politique et institutionnel du Québec.

Charles CÔTÉ
groupe Génération Québec

Dossier de la SAAQ: attitude suicidaire du gouvernement Parizeau

■ Le 6 juin 1994, le juge Jean Moisan, de la Cour supérieure du Québec, district de Québec, rendait jugement dans le dossier des ponctions jugées inconstitutionnelles et illégales du gouvernement québécois dans les réserves de la Société d'assurance automobile du Québec.

Le gouvernement de l'époque — d'obédience libérale — argumenta la notion de souveraineté de son pouvoir législatif pour prétendre à la léga-

lité de son geste. L'opposition péquiste, par la voix de son ténor, le député, Jean Garon, profita de ce jugement pour réclamer son application immédiate, Monsieur Garon, qualifiant de vol cette mise à sac.

Dès le jour de son élection, le 12 septembre 1994, l'opposition péquiste fit marche arrière, et maintint la décision libérale d'en appeler du jugement, avec les mêmes arguments utilisés, soit la souveraineté du gouvernement dans son pouvoir de légiférer, ainsi que la notion d'appartenance à la notion du domaine public, des biens des particuliers de l'assurance automobile.

Si le gouvernement du Québec, dans sa démarche vers une souveraineté plébiscitée par un référendum, maintient l'appel en cour, il faudra se souvenir, comme le veut la devise, qu'une fois cette souveraineté acquise, tout peut arriver pour les particuliers et leurs biens.

Si, fonder juridiquement un peuple comme identité intégrée, c'est nier leurs droits aux individus qui le composent, on ne saurait réfléchir trop longtemps.

Dans ce dossier, l'attitude politique du gouvernement péquiste, plus que ne l'eût été celle d'un gouvernement libéral, car non impliqué dans une démarche de souveraineté juridique, m'apparaît suicidaire, si les gens de ce peuple sont conséquents dans leur vote au référendum, compte tenu des implications à venir.

Malheureusement, le référendum viendra avant l'appel, prévu pour janvier 1996. Pour le gouvernement, la voie est donc libre.

Carol VILLENEUVE
requérant dans la cause

Droit inaliénable des enfants

■ Je réagis au fait que, dans la lancée des acquis, des homosexuelles ont voulu plus et ont obtenu, par un jugement d'un tribunal de l'Ontario, pour le conjoint féminin d'une femme, le droit d'adopter le ou les enfant(s) de sa partenaire.

Voilà des enfants qui, au mépris de la physiologie et de la psychologie, avec la bénédiction d'un magistrat, sont bafoués dans ce qui devrait être un droit inaliénable d'avoir deux parents de sexes opposés. L'idée que de nombreux «couples» chercheront à se prévaloir de cette jurisprudence pour faire de même, me glace.

Je précise que je reconnais que ce sont les représentants militants des minorités et personnes différentes qui nous ont ouvert les yeux sur notre intolérance et notre ignorance souvent mortelles à leur égard. C'est une bonne chose. Mais, en rendant une telle décision, le juge ontarien s'est rendu coupable de complicité de l'extrémisme en matière de revendication au droit à la différence.

Je suis toujours frappée de voir combien les adultes n'en finissent plus d'inventer les droits les plus insensés les concernant, mais souvent, au préjudice des enfants. Dernièrement, le besoin d'exister des femmes ménopausées qui se faisaient implanter des futurs orphelins dans l'utérus aurait pu devenir un droit si les médecins italiens n'avaient mis de l'ordre en condamnant la pratique de leur confrère.

Pour en revenir au cas qui me préoccupe, on ne m'enlèvera pas de l'idée que les enfants concernés par la

décision du juge ont bel et bien été conçus par un homme et une femme. Quel que soit l'artifice pour annuler le père, il y a un homme à l'origine de ces enfants. Effacer la demi-origine masculine de ces enfants par un acte judiciaire qui fait de deux femmes leurs parents, constitue, à mes yeux, une maltraitance institutionnelle à l'égard des enfants!

Michèle CHICOINE-WERMEILLE

Des revendications qui demeurent toujours d'actualité

■ J'avoue que j'ai eu de la difficulté à saisir où monsieur Alain Dubuc voulait en venir dans son éditorial du 27 mai intitulé: «Les lunettes roses». L'éditorialiste y rabrouait les organisatrices de la Marche des femmes contre la pauvreté pour avoir soi-disant réhabilité des revendications des années 70: augmentation du salaire minimum, programme d'infrastructures sociales avec emplois accessibles, gel des frais de scolarité, système de perception automatique des pensions alimentaires, accès à la formation, etc.

À ce que je sache, ces revendications n'ont jamais cessé d'être portées par les organisations et groupes préoccupés par la pauvreté endémique qui afflige le Québec depuis trop longtemps. Et la raison en est bien simple: elles sont plus que jamais d'actualité! Si la pauvreté n'est pas plus acceptable chez les hommes, il faut en revanche rappeler que son incidence frappe nettement plus les femmes et ce, quel que soit le groupe d'âge considéré.

La diversification des profils de pauvreté ne doit pas nous faire oublier les

injustices économiques dont elles sont toujours victimes et qui appellent des correctifs adaptés à leurs situations particulières. Une assistance sociale inapte au travail ne vit pas la même situation qu'une travailleuse pauvre; une mère seule en chômage a d'autres besoins qu'une femme âgée vivant dans la pauvreté. Pourquoi alors, comme le fait monsieur Dubuc, opposer des solutions comme la redistribution de l'emploi et la politique de plein emploi à d'autres mesures toutes aussi nécessaires que le relèvement du salaire minimum, l'atteinte de l'équité salariale ou le versement automatique des pensions alimentaires?

On peut bien répéter que la pauvreté se développe dans le terreau du chômage, mais il faut garder à l'esprit que le non-emploi prend souvent racine dans cette pauvreté institutionnalisée par des conditions de travail et de salaire nettement «désincitatives». Ironiquement, cela explique en partie la faiblesse du taux de chômage aux États-Unis. De nombreuses travailleuses et de nombreux travailleurs pauvres préfèrent quitter le marché du travail et gagner la marginalité!

Il faut par ailleurs rappeler que les prétendus effets négatifs d'une hausse du salaire minimum sur l'emploi n'ont jamais été démontrés empiriquement et s'appuient davantage sur un discours idéologique qui conçoit le travail comme une marchandise quelconque dont le prix doit fluctuer librement. (...)

Richard LANGLOIS
économiste, Centrale
de l'enseignement du Québec

OPINIONS

Les services d'avortement en clinique privée devraient être gratuits

L'État pourrait ainsi économiser des sommes considérables

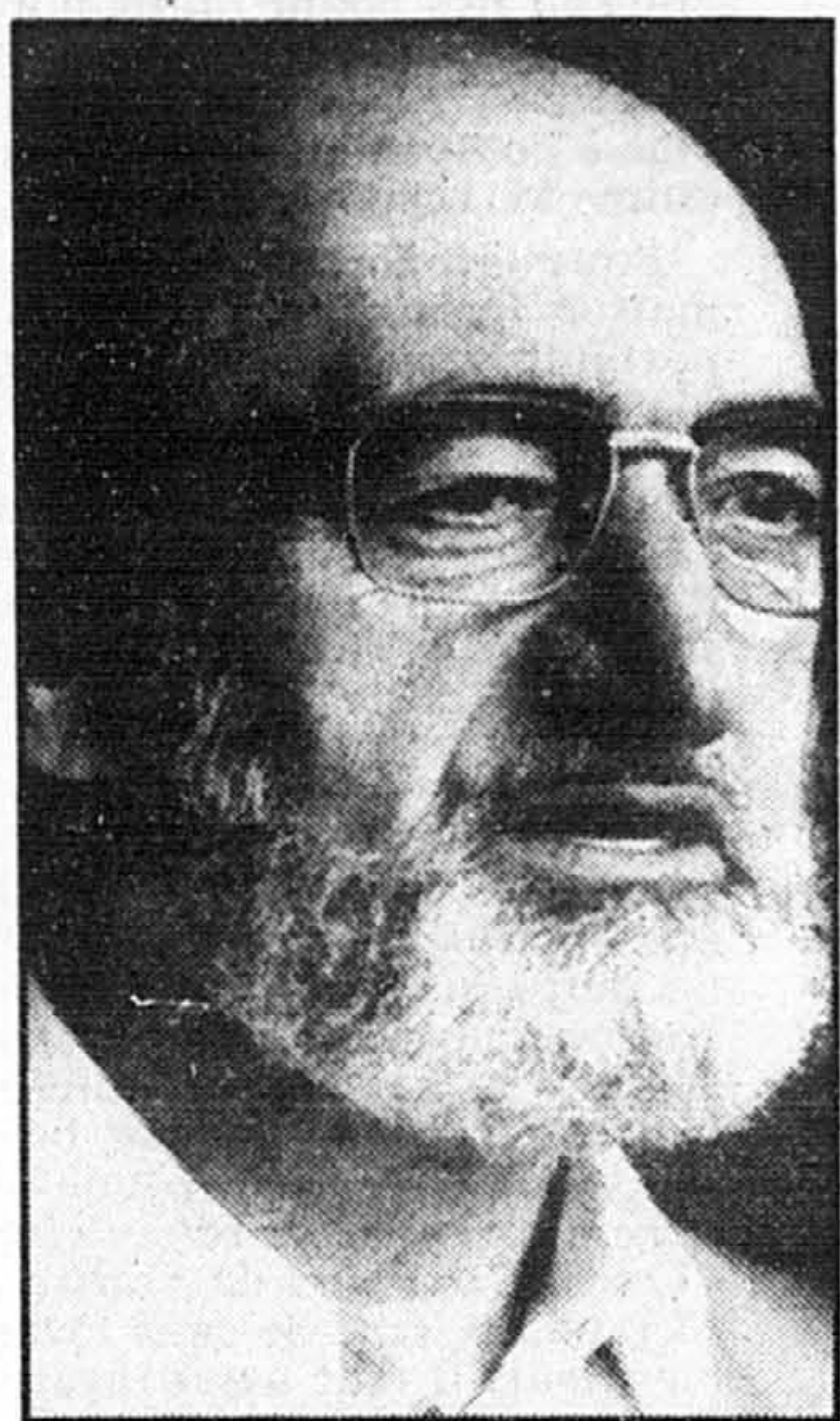
HENRY MORGENTALER

L'auteur est médecin.

Doctor Jean Rochon
Je vous écris cette lettre publique pour vous demander de corriger une situation d'injustice flagrante qui continue au Québec en ce qui concerne les services d'avortement, services pour lesquels des milliers de femmes sont obligées de payer de leur poche alors qu'ils sont gratuits dans les hôpitaux et les CLSC.

Je suis bien placé pour aborder cette question avec vous. Cela fait 27 ans que je milite dans le mouvement pour l'avortement médical accessible aux femmes sous le régime d'assurance-maladie. Ma clinique d'avortement de Montréal fut la première à offrir ces services, utilisant une nouvelle méthode par aspiration dont j'étais le pionnier en Amérique du Nord. Après trois procès devant jury à Montréal, et autant d'acquittements, le gouvernement du Québec, sous René Lévesque, avait décidé de ne plus poursuivre les médecins pratiquant l'avortement dans de bonnes conditions médicales. C'est alors que j'ai formé une cinquantaine de médecins pour les hôpitaux et les CLSC du Québec. L'accès à l'avortement au Québec était devenu le meilleur de toutes les provinces canadiennes; en effet, non seulement le gouvernement du Québec avait décidé d'ignorer la loi fédérale sur l'avortement, mais il avait de plus autorisé les CLSC à en pratiquer, et cela même si le code pénal fédéral considérait ces avortements comme illégaux.

Ce n'est qu'en janvier 1988 que la Cour suprême du Canada, dans l'arrêt Morgentaler, a invalidé la



Henry Morgentaler

loi fédérale sur l'avortement, et a décriminalisé l'avortement, qu'il soit pratiqué en clinique ou à l'hôpital.

Il y a déjà sept ans de cela. Logiquement, tous les avortements devraient être couverts par l'assurance-maladie, et non pas seulement ceux pratiqués dans les hôpitaux. Cela n'est malheureusement pas le cas, sauf en Ontario et en Colombie-Britannique. Tous les autres gouvernements provinciaux, y compris le gouvernement du Québec, ont refusé d'inclure les avortements faits en clinique privée dans leur régime d'assurance-maladie.

Ceci perpétue une injustice faite

aux femmes qui se rendent en clinique, obligées de payer pour leur avortement, alors que les femmes qui se rendent à l'hôpital pour ce service n'ont rien à déboursier.

Il y a quelques années, le Québec a fait un petit pas vers la reconnaissance de cette injustice en décidant de payer 40 \$ pour un avortement pratiqué en cabinet privé, en plus des honoraires des médecins pour l'acte médical proprement dit. C'est une somme dérisoire, qui ne couvre pas les services professionnels non assurés par la RAMQ et pourtant essentiels à une pratique médicale de qualité; et on ne parle même pas ici des coûts d'opération, d'équipement et des médicaments! Pourtant, si le gouvernement décidait de déboursier une somme raisonnable pour couvrir le coût de ces services professionnels et d'opération, le principe de la gratuité des services d'avortement pour toutes les femmes du Québec pourrait se réaliser, sans avoir à recourir à toutes sortes d'acrobies législatives. Il est inutile de vous rappeler que votre parti a inclus, il y a deux ans, l'avortement libre et gratuit pour toutes les femmes du Québec à l'intérieur de son programme politique.

Le Québec a maintenant cinq cliniques privées d'avortement et trois centres de santé de femmes, qui servent environ 10 000 femmes par année. Si ces cliniques cessaient d'exister, les autres institutions ne pourraient pas les remplacer. Les cliniques utilisent des techniques modernes et efficaces, et offrent une ambiance de support qui souvent n'existe pas dans les hôpitaux. De plus, les avortements faits en clinique coûtent beaucoup moins cher que ceux pratiqués dans les hôpitaux. Des soins complets pour un avorte-

ment peuvent coûter jusqu'à 1 089 \$, dans un hôpital non universitaire de la région de Montréal, en clinique externe, sans anesthésie générale. Ces coûts sont encore plus élevés si l'anesthésie générale est utilisée.

Dans les cliniques privées, l'anesthésie générale n'est pas utilisée; elle est remplacée par une sédation consciente, en plus de l'anesthésie locale. Cette pratique réduit considérablement les coûts, en plus d'être bénéfique pour les patientes. Dans ces temps difficiles de compressions budgétaires et de ressources réduites pour la Santé, les services d'avortement tels que pratiqués en clinique privée épargneraient de l'argent au gouvernement. C'est le cas en Ontario, où il y a eu une augmentation importante du nombre d'avortements en clinique et une diminution de ceux pratiqués à l'hôpital; l'avortement étant gratuit dans les deux cas, les femmes ont préféré recourir aux services des cliniques. Si le Québec assurait la gratuité des services d'avortement en clinique, le même processus se produirait vraisemblablement et réduirait les dépenses à la longue.

Il y a longtemps que les femmes du Québec ont compris le vrai sens du virage ambulatoire. Même en ayant à déboursier des frais supplémentaires, elles ont préféré les cliniques privées pour leur service humain, rapide et de qualité.

Je vous demande d'agir par souci d'équité et de justice pour les femmes. Je suis prêt à entamer des négociations avec votre gouvernement, et je suis persuadé que tous les responsables des autres cliniques et centres de santé de femmes en feraient tout autant. Je vous assure de notre coopération pour en arriver à la gratuité de tous les services d'avortement au Québec.



La Marche a été une étape majeure dans la vie du mouvement des femmes.

Marche des femmes : la lutte continue !

FRANCOISE DAVID

L'auteure est présidente de la Fédération des femmes du Québec.

La Marche des femmes est maintenant terminée. Nous en sommes au temps des bilans. Les femmes ont-elles avancé dans leur lutte contre la pauvreté? La Marche était-elle nécessaire pour convaincre le gouvernement du Québec d'améliorer concrètement les conditions de vie des femmes? A ces deux questions, nous répondons oui, sans hésitation.

Certains des gains obtenus le 4 juin étaient importants aux yeux de groupes spécifiques de femmes et ne faisaient pas partie des priorités du gouvernement avant la Marche: la rétroactivité de la réduction du temps de parrainage pour toutes les femmes immigrantes, les unités de logement avec support communautaire pour femmes avec des difficultés particulières, l'application de la Loi des normes du travail aux personnes qui participent à des mesures d'«employabilité» et les cinq places (sur quinze) accordées obligatoirement aux femmes (dont 2 aux non-prestataires) dans des cours de formation en métier non-traditionnel. Ces mesures rejoignent au total des milliers de femmes et favorisent leur dignité, leur retour au travail et leur autonomie financière.

Le projet de loi sur l'équité salariale était en préparation; il n'y a donc pas de grande surprise. Cependant, l'engagement ferme de le déposer à l'automne est une bonne nouvelle, de même que l'assurance d'une loi qui couvrira les secteurs public et privé. Il nous faudra toutefois surveiller de près le contenu du projet de loi afin qu'il réponde aux besoins de toutes les travailleuses.

La loi sur la perception des pensions alimentaires ayant été adoptée le 11 mai dernier, on ne peut pas parler dans ce cas d'une conséquence de la Marche. Les frais universitaires sont gelés pour un an; nous le savions avant la Marche. Par ailleurs, le ministre Garon n'a pas voulu promettre une hausse des bourses aux étudiants-es avant de connaître le rapport du comité de révision des prêts et bourses. A suivre de près...

Nous demandions un programme d'infrastructures sociales avec des emplois accessibles dès maintenant aux femmes. Le gouvernement accède à notre demande en mettant en place un comité d'orientation formé en majorité de représentantes de groupes de femmes pour poursuivre la réflexion sur les emplois d'utilité sociale et pour conseiller les ministères à ce sujet. Il verse aussi 225 millions sur cinq ans dans des infrastructures sociales. Le gain majeur de la Marche et du mouvement des femmes à ce chapitre, c'est d'avoir fait émerger le débat sur l'économie sociale et de jouer un rôle déterminant dans le choix d'actions concrètes. Cela dit, des questions fondamentales devront être résolues. Par exemple, quelle est la place du secteur communautaire dans le développement d'une économie sociale? Dans le contexte de coupures que nous connaissons dans le secteur public, comment s'assurer que des emplois durables et bien rémunérés ne soient pas remplacés par du «cheap labor»? Les représentantes des groupes de femmes vont demeurer extrêmement vigilantes sur ces questions.

La grande déception de la Marche, c'est la trop faible augmentation du salaire minimum. Nous demandions au moins 85 sous de plus, nous en avons obtenu 45. L'argumentation gouvernementale ne nous convainc pas du tout, d'autant que la Commission des normes du travail avait recommandé que le salaire minimum soit porté à 6,85 l'heure. Le Québec pouvait faire mieux que l'Ontario. Reconnaissons toutefois que l'augmentation de 45 sous est un pas dans la bonne direction et que, sans la Marche, nous aurions obtenu beaucoup moins cette année. Nous devons donc poursuivre inlassablement nos actions pour que les travailleuses et travailleurs au salaire minimum jouissent un jour prochain d'un niveau de vie décent.

En somme, oui, trois fois oui, la Marche était nécessaire pour avancer rapidement dans la mise en place de mesures concrètes de lutte contre la pauvreté. Dans les dernières semaines, la fébrilité gouvernementale était palpable; il fallait répondre aux femmes. Il fallait livrer la marchandise à ces marchandes énergiques et tenaces qui interpellaient toute la population. Nous n'avons pas obtenu tout ce que nous voulions. Mais nous avons maintenant la force, la crédibilité et l'unité nécessaire pour aller plus loin.

Des débats capitaux pour l'avenir de notre société ont été rendus publics. Des milliers de femmes de diverses origines et de milieux très différents ont remporté le défi de travailler ensemble à la réussite d'un grand événement. Le travail des groupes de femmes est enfin reconnu. Plus encore, nous avons tissé des liens de solidarité remarquables avec les communautés des régions où nous sommes passées. Des hommes nous ont appuyés en grand nombre, plusieurs ont marché avec nous chaque matin et des centaines ont participé au rassemblement du 4 juin. Ils comprenaient que notre marche, nous la faisons avec et pour les femmes, mais aussi avec et pour toutes les personnes qui subissent diverses formes de discrimination et d'injustices.

La lutte doit continuer. La Marche a été une étape majeure dans la vie du mouvement des femmes, mais seulement une étape. Nous avons maintenant la responsabilité de travailler très fort pour que les engagements gouvernementaux soient respectés et pour continuer à réfléchir et agir dans le sens de l'instauration d'une société vraiment juste et équitable. Tout cela, nous ne le ferons pas seules. Nous avons des alliés, des amis, dans les mouvements communautaires et syndicaux, dans des communautés chrétiennes, dans toutes les régions. Ensemble, nous pouvons aller très loin, très haut. Le Québec en a bien besoin.

Quelques leçons à tirer du conflit bosniaque

MARC FONTAINE

L'auteur est analyste militaire et chercheur-adjoint au Département d'études militaires et stratégiques du Collège de Saint-Jean.

Depuis le début de mai 1995, période correspondant aux attaques de missiles sol-sol sur Zagreb, capitale de la Croatie, et aux pilonnages aveugles de certaines factions militaires serbes-bosniaques sur la ville de Tuzla et d'autres zones protégées, le conflit bosniaque a repris sa place à la une des journaux. Suivant ces bombardements contre des populations innocentes et sans défense, la situation s'est à nouveau détériorée lorsque des avions militaires américains, sous le couvert de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (OTAN), ont attaqué des positions stratégiques serbo-bosniaques à Pale, près de Sarajevo.

La suite est bien sûr connue: hausse de la rhétorique verbale de part et d'autre, contre-représailles militaires serbes-bosniaques contre l'ONU, restrictions de mouvements, prises d'otages, escalade militaire, etc...

Analyser rapidement et froidement ce qui se déroule dans cette région présentement en pleine ébullition est très difficile, les nouvelles étant parfois incomplètes et les faits contradictoires. L'intense activité politique, diplomatique et militaire fait évoluer la situation de jour en jour, voire d'heure en heure. Un recul est donc nécessaire pour tenter de comprendre la portée d'une décision ou les conséquences d'un geste particulier. Ce que l'on peut toutefois tenter, sous certaines réserves, est d'émettre des observations et de tenter de tirer certaines leçons de ce conflit qui perdure depuis mars 1992, et qui semble loin d'être résolu.

Ce type de conflit est l'un des plus difficiles à gérer et à résoudre: aucun ennemi clairement identifié, aucune ligne de front précise, aucune stratégie ou tactique conventionnelle précise, attaques de guérilla, embuscades, ethnies multiples, religions diverses, massacres, barbaries, vengeances, factions militaires réticentes, milices irrégulières, etc...

Ce conflit — et j'affirme ceci en sachant très bien que ces écrits soulèveront des passions et de fortes objections — était en quelque sorte nécessaire. Il est clair que les massacres n'auront jamais leur place! Non aux atrocités serbes et bosniaques! Il faut regretter également la mort inutile de civils et d'enfants, innocentes victimes des bombardements! Ce conflit aura été nécessaire pour les leçons qu'il nous prodigue.

Le conflit bosniaque, aussi horrible soit-il et malgré qu'il se poursuive encore, peut nous permettre d'avancer certaines observations et de tirer certaines conclusions tant sur le plan

Il faut apprendre de conflits comme ceux en Somalie, au Rwanda, en Haïti et en Bosnie: ce sont les conflits types des prochaines années

diplomatique que militaire. Il faut apprendre de conflits comme ceux en Somalie, au Rwanda, en Haïti et en Bosnie: ce sont les conflits-types des prochaines années. Dans les prochaines lignes, nous nous proposons donc d'avancer des observations et de tirer certaines leçons diplomatiques et militaires de ce conflit.

□ **Sur le personnel de l'ONU détenu en otage:** Dans un premier temps, mentionnons qu'il ne s'agit pas d'otages dans le sens conventionnel du terme. Bien que certains militaires aient été enchaînés et menacés à la pointe d'un fusil, la majorité d'entre eux n'ont été que restreints dans leur liberté de mouvement et confinés à leurs bases ou campements. Nous sommes très loin de la rhétorique alarmiste des derniers jours provoquée par cette situation. Aucune violence n'a apparemment été manifestée à l'endroit des militaires de l'ONU. La majorité des militaires serbes-bosniaques, malgré leur attitude depuis le début du conflit, démontreront toujours un respect pour les militaires de l'ONU et ce qu'ils tentent d'accomplir.

Pour les quelques dizaines de Canadiens, il ne devrait y avoir aucune crainte, l'entraînement et l'esprit de corps compensant grandement pour cet incident. Aussi étonnant que cela puisse paraître, ces militaires sont plus en sécurité maintenant que nulle part ailleurs en Bosnie, en tant que tels, bien sûr, que les Américains ne répètent pas leur erreur magistrale de bombarder presque sans discernement les positions serbes-bosniaques. (...)

□ **Sur les bombardements aériens récents:** Il est étonnant de constater à quel point l'OTAN, les Américains en tête, n'apprennent pas de leurs mauvaises expériences. Les derniers bombardements aériens d'avril 1994 se sont soldés par les mêmes résultats. Plusieurs casques bleus avaient été pris en otages, en plus d'essayer certains tirs nourris de mortiers sur leurs positions à travers la Bosnie. Et vous avez, après l'action de l'OTAN, le secrétaire-général de l'Alliance atlantique, Willy Claes, de même que Boutros Boutros-Ghali, qui affirment que seule une solution diplomatique est envisageable en Bosnie. C'est à n'y rien comprendre. La protection des casques bleus doit être la priorité principale autant de l'ONU, de l'OTAN, que des pays contribuant à l'effort onusien. Pour cela, si l'on veut «bombier le torse» et frapper, ils faut retirer les casques bleus des «zones bleues» protégées par l'aviation de l'OTAN et

procéder avec ce qui sera nécessaire. Il y avait des casques bleus tout près de Pale, avant le bombardement... A-t-on les moyens de mettre ainsi en péril la vie de ces militaires. Les frappes aériennes demeurent l'une des meilleures solutions. Cependant, elle se doit d'être concertée et extrêmement bien planifiée.

□ **Sur le mandat onusien:** Aucune modification du mandat onusien n'est nécessaire. C'est un faux débat. Ce qu'il faut, toutefois, c'est donner à ces forces onusiennes le moyen de remplir le présent mandat (escorte de convois, protection de la population, démilitarisation et démobilisation des factions militaires). Il faut cesser de produire des rapports; il faut cesser de constater que la situation est de plus en plus volatile; il faut cesser de menacer Pale ou Zagreb de notre retrait des forces bleues.

Pour réussir, le Groupe de contact, les émissaires onusiens et Boutros-Ghali en tête, doivent consentir à céder du prestige et du crédit lié à la résolution potentielle de la crise, pour laisser les commandants militaires de l'ONU agir sur le terrain. L'oeuvre des généraux Mackenzie, Morillon, La Presle, Rose et Smith est beaucoup plus palpable que les résultats issus des réunions de négociation dans les beaux palais de Genève. La solution de la crise réside sur le terrain, pas au beau milieu de l'Europe. Combien de cessez-le-feu ont été violés impunément par des factions hostiles? Combien de trêves ont échoué? Le commandement militaire onusien doit identifier les centres de pouvoir militaire et les chefs de bandes contrôlant vraiment les factions et les bandes armées, pour négocier avec eux et les désarmer. (...)

□ **Sur le retrait des casques bleus:** Cette décision ne doit pas être fondée sur l'intensité des combats ou la volatilité du climat. Les casques bleus ne peuvent imposer la paix, c'est clair. Ils ne peuvent que s'adapter aux risques et, dans une certaine mesure, encaisser. Par contre, lorsque vous voulez les désengager d'un terrain, pour une raison quelconque, cette décision doit se fonder sur l'action jusqu'à maintenant accomplie et ce qui reste à accomplir. L'ONU protège-t-elle véritablement la population? L'ONU escorte-t-elle efficacement les convois humanitaires? L'ONU distribue-t-elle efficacement la nourriture à ceux qui en ont le plus besoin? Combien de tonnes de nourriture se rendent véritablement à destination? En somme,

les risques de cette mission sont-ils acceptables? Une étude froide des coûts/bénéfices d'une mission comme celle en Bosnie doit être effectuée. (...)

□ **Sur l'envoi de troupes supplémentaires (France et Angleterre):** Si ces troupes portent le casque bleu, sont disposées dans des positions défensives et n'entreprennent pas de manœuvres trop hostiles ou agressives contre les milices locales, celles-ci pourraient avoir un bon effet dissuasif contre les militaires serbes et bosniaques réticents à la paix. Toutefois, ne pas leur permettre de porter le casque bleu peut avoir un effet désastreux, dans la lignée des raids aériens non-planifiés. Alors, les combattants serbes et serbes-bosniaques ne discernent plus entre forces militaires multinationales et les forces onusiennes.

Pour un Serbe-bosniaque, par exemple, prendre le temps de décider si tel individu est de l'ONU ou de l'Angleterre pourrait lui coûter la vie. Sa réaction: tirer et poser les questions après... En envoyant des forces multinationales, même uniquement comme force protectrice de l'ONU, c'est désavouer de facto le rôle de l'ONU en Bosnie et c'est mettre en péril inutilement la vie des casques bleus. C'est aussi appliquer une double norme: vous enflez un casque bleu quand tout va bien... et remettez un casque vert quand tout se corse. Les petits chefs de bandes et de milices locales comprendront très rapidement.

□ **Sur les négociations avec Milosevic, chef politique de la Serbie:** Pendant que l'OTAN bombardait, une activité diplomatique sans précédent se déployait autour du leader politique serbe Slobodan Milosevic. Par ce geste, américains et russes tentent de convaincre ce dernier de ramener à l'ordre et dans le droit chemin son homologue et «allié» serbo-bosniaque Radovan Karadzic. Le but: tenter d'amener le pouvoir politique serbo-bosniaque à convaincre les militaires de Bosnie de déposer les armes.

Il est douteux que cela soit couronné de succès. D'une part, parce que le marché noir entre la Serbie et la République autoproclamée de Serbie en Bosnie est florissant. La frontière entre la Yougoslavie (Serbie et Monténégro) et la Bosnie-Herzégovine constitue une véritable passoire, ce qui ne diminue pas le flot de circulation des armes, des munitions et des renforts. L'intensité du conflit est donc indépendante de cette variable. D'autre part, les deux politiciens ne semblent plus entretenir la même relation qu'au début du conflit. L'influence de Milosevic sur Karadzic est aujourd'hui douteuse. Entretenant des relations étroites avec la diplomatie américaine et russe, Milosevic jouit présentement d'un grand prestige. Il a tout intérêt à se démarquer de Karadzic, toujours campé radicalement dans ses positions. (...)

POLITIQUE

La GRC surveillait R.-C.

Presse Canadienne

■ Les services secrets de la Gendarmerie royale canadienne ont analysé le contenu politique des reportages de Radio-Canada dans les années 1970 et conseillé aux patrons du réseau de ne pas engager certaines personnes, a révélé hier Radio-Canada.

« En 1965, la direction des services secrets demande à ses agents ciblés sur Radio-Canada d'étendre au séparatisme une surveillance qui visait jusque-là la gauche et le communisme », a indiqué le journaliste Normand Lester.

Le reportage de Radio-Canada s'appuie essentiellement sur des documents de la GRC qui ont été déposés aux Archives Nationales. Le plus récent est daté de 1977.

Une entrevue réalisée par Michèle Tyssère en 1967 avec un président de la Société Saint-Jean-Baptiste a été traduite en anglais et envoyée au Quartier général d'Ottawa pour être analysée, mentionne le reportage.

Le reportage de Radio-Canada, s'appuyant sur « une note largement censurée », ajoute que la GRC faisait pression sur la direction de la télévision d'État pour la dissuader d'attribuer des postes à certains employés au milieu des années 1960. Le cadre de la GRC se plaint que la direction de Radio-Canada n'ait pas tenu compte des avis défavorables du Service de sécurité.

La balle passe dans le camp fédéraliste

L'adhésion de Mario Dumont ne peut qu'être favorable au OUI, estiment les sondeurs

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

■ L'adhésion de Mario Dumont au camp souverainiste ne peut qu'être favorable à la campagne du Oui au référendum, constatent à l'unisson les sondeurs. En faisant une proposition commune pour changer les relations Québec-Canada, les souverainistes ont surtout relancé la balle très profondément dans le camp fédéraliste, estiment les spécialistes de l'opinion publique.

Celui qui risque le plus avec cet accord reste le jeune chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, selon Claude Gauthier de la maison CROP. « Quand on sonde on voit que les deux tiers ou les trois quarts des voteurs "adequistes" — environ 12 p. cent de l'électorat — voteront non au référendum. Je ne sais pas comment ils vont transformer ces gens », dira Claude Gauthier.

Selon Jean-Marc Léger, de la maison Léger Léger, en montant dans le train souverainiste, Mario Dumont viendra « consolider, au moins à court terme », le 51 p. cent d'appui au « Oui » constaté dès qu'on parle d'« association » dans une question sur la souveraineté — la souveraineté « pure et dure » recueille environ 44 p. cent des intentions de vote.

Grégoire Golin, de la maison Créatec, estime pour sa part



Mario Dumont est celui qui risque le plus, selon les sondeurs.

qu'avec les scores obtenus dans les sondages, le clan souverainiste peut espérer « faire une campagne honorable, avec une nette majorité chez les francophones, autour de 60 p. cent ». Mais l'entente conclue comporte des « risques de dégringolade » en ce qu'elle évoque « un étapisme que désapprouvent les électeurs ». Pour peu que les fédéralistes parviennent à faire passer le message qu'en dépit de l'en-

tente c'est toujours la souveraineté qui est au menu, l'appui peu rapidement revenir autour de 40 p. cent, croit M. Golin.

Créatec a souvent des mandats du camp fédéraliste, tout comme CROP. C'est l'inverse pour Léger Léger qui, parfois, travaille pour le compte du gouvernement Parizeau.

Pour Claude Gauthier, l'offre de partenariat faite par les souverainistes « renvoie le fardeau de la preuve aux fédéralistes ». Si ces derniers continuent de ne rien proposer, « les gens vont dire c'est le Canada anglais qui veut la souveraineté ». Les électeurs diront que Parizeau a fait des efforts, lui qui ne voulait rien savoir d'une association politique au début. « Si les fédéraux ne donne pas l'impression qu'il sont prêts à changer quelque chose, ils auront des problèmes » dira M. Gauthier.

Les libéraux du Québec « sont presque absents. La lutte se fera bien plus avec Chrétien et les fédéraux qu'avec les libéraux québécois » observe le sondeur.

Jean-Marc Léger abonde dans le même sens. « La balle vient de changer de camp. Si les fédéralistes ne réagissent pas, ce sera très serré comme résultat » prédit-il. « La clé est maintenant dans le camp fédéraliste avec l'union des trois partis. Si vous voulez un changement constitutionnel, c'est maintenant ce camp qui l'incarne. Les fédéralistes vont être dans le trouble ra-

pidement s'ils pensent pouvoir proposer une forme de statu quo contre la promesse d'un changement constitutionnel », observe le sondeur qui a travaillé parfois pour le clan souverainiste.

« La stratégie fédéraliste était jusqu'ici très bonne : faire porter le débat uniquement sur la souveraineté. Mais elle ne suffit plus à compter de maintenant » estime M. Léger.

Pour Grégoire Golin, de la maison Créatec, une partie importante se jouera dans la manière dont le camp du Non traitera des conséquences d'une victoire fédéraliste au référendum. Il leur faudra trouver une réponse à ceux qui diront à coup sûr qu'un « Non » affaiblira le Québec.

De la glace très mince

Pour M. Gauthier, il est clair que l'option souverainiste assortie de l'association politique et économique a une certaine avance dans les sondages. Toutefois, insiste-t-il, il en faudrait beaucoup plus pour prédire une victoire du « Oui » au référendum. « On sort toujours un chiffre de 53 ou 55 p. cent de gens favorables, mais il faut aussi regarder d'autres questions connexes, et là on voit que cette avance est extrêmement fragile », dira Claude Gauthier de CROP.

La satisfaction à l'endroit du gouvernement, par exemple, est au plus bas, cristallisée notamment par le projet de fermeture

des hôpitaux », dira Grégoire Golin de Créatec. « Il y a actuellement une très grosse grogne à l'endroit du gouvernement », observe-t-il. « L'indicateur de performance du gouvernement est tout aussi important sinon plus », de convenir facilement Jean-Marc Léger.

En 1979-1980, il y a eu des périodes favorables à la souveraineté, mais à partir du moment où la question est connue, le camp opposé entre en action. Actuellement il est clair que les sondages disent que la souveraineté aurait des chances de l'emporter, mais j'ai vu cela aussi il y a 15 ans », d'observer Claude Gauthier. Tous s'entendent, il faudra attendre la fin août pour évaluer l'accueil que réserve la population à la proposition souverainiste.

Tous les sondeurs s'entendent aussi sur le fait que l'entente entre les partis souverainistes a été rendue publique à point nommé. Les gens auront plusieurs semaines pour en discuter en vacances. Un ralliement quelques jours avant le référendum aurait eu moins de crédibilité, constatent MM. Gauthier et Léger.

« S'il n'y avait rien eu avant l'été, les gens auraient eu l'impression que le référendum n'est plus un sujet de discussion » observe M. Gauthier.

Cette entente va faire des petits durant l'été » prédit Jean Marc Léger. La dévoiler à l'automne lui aurait « donné des airs de dernière minute » constate-t-il.

Québec annonce des mesures pour redonner espoir aux jeunes

NORMAN DELISLE
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

■ Le gouvernement entend mettre en place dans les prochains mois un train de mesures susceptibles de susciter l'espoir chez les jeunes, a révélé hier Gilles Baril, député de Berthier à l'Assemblée nationale et responsable des dossiers impliquant la jeunesse auprès du premier ministre Jacques Parizeau.

Ces mesures comprennent notamment :

- un programme de rajeunissement de la fonction publique ;
- une révision complète des 123 programmes gouvernementaux qui s'adressent actuellement aux jeunes ;
- la mise en place d'un programme « Québec sans frontières », qui permettra à des jeunes un séjour de formation à l'étranger ;
- un programme de recyclage des linges usés et des cuirs ;
- l'aménagement d'une piste cyclable transquébécoise.

« Pour les jeunes, il ne faut pas seulement des mesures qui ne sont bonnes que pour trois ou quatre mois. Il faut des programmes porteurs d'avenir, qui correspondent véritablement aux valeurs des jeunes », a déclaré le député Baril dans une entrevue à la Presse Canadienne.

A plus long terme, le gouvernement se dotera cet automne d'une véritable politique de jeunesse, inspirée de la réflexion de plusieurs penseurs québécois comme Jacques Grand'Maison ou Fernand Dumont.

Le député de Berthier a souligné que la moyenne d'âge de la fonction publique québécoise actuelle était de 48 ans. Si en 1989, 13 pour cent des fonctionnaires permanents étaient âgés de moins de 30 ans, cette proportion n'est plus que de trois pour cent en 1994.

« L'État ne se renouvelle pas et il faut modifier cette situation », affirme le député Baril.

Les fonctionnaires en phase de pré-retraite pourraient, sur une base volontaire, accepter de partager tâche et salaire pendant un ou deux jour par semaine avec un jeune. C'est une forme de « compagnonnage », par lequel un compagnon apprend son métier auprès d'un maître. Le Conseil du trésor se penche actuellement sur ce dossier.

M. Baril a aussi rappelé que le temps supplémentaire payé aux

travailleurs permanents des secteurs public et privé au Québec se traduirait par des emplois permanents pour 65 000 jeunes si ces derniers pouvaient effectuer le travail.

Par ailleurs, un groupe effectue actuellement la révision des 123 programmes gouvernementaux disponibles pour les 18-35 ans. Plusieurs de ces programmes n'ont pas de pouvoir d'attraction auprès des jeunes et devraient être changés, a signalé le député.

Piste cyclable
Le gouvernement vient d'annoncer le programme « Québec sans frontières », par lequel 200 jeunes pourront de cette année faire un stage formateur dans un pays du tiers-monde, en Amérique latine ou en Afrique francophone.

Ce programme est géré par des organismes sans but lucratif comme Oxfam ou le Carrefour solidarité internationale.

Un million de dollars ont été débloqués pour ce programme mais la somme pourrait être considérablement augmentée au cours des prochaines années, croit le député de Berthier.

On vient aussi de lancer un programme d'aide pour la relève cinématographique, histoire d'aider les jeunes dont les projets de vidéo ou de cinéma ne correspondaient pas aux très officiels critères de la Société de développement des industries culturelles.

Mais le plus spectaculaire projet, dont les détails seront dévoilés en fin de juin, consiste en l'aménagement d'une vaste piste cyclable qui traversera le Québec, de Ville-Marie (Abitibi) à Gaspé.

C'est un projet long de 2445 km qui s'étendra sur 10 ans, élaboré en collaboration avec Vélo Québec.

L'État, mais aussi des partenaires privés, collaboreront à ce projet pour lequel 80 millions pourraient être débloqués.

Dès cette année, on passera à la première phase, soit baliser la route. La piste pourrait être ouverte aux skieurs de fond au cours de l'hiver et tout un réseau d'activités économiques (hébergement, restauration) pourrait s'y greffer.

Enfin, un autre projet consistera à mettre en place, en collaboration avec Recyc-Québec, un système de recyclage des linges et cuirs usés.

Des femmes chahutent à Ottawa

Presse Canadienne
OTTAWA

■ Affirmant que le gouvernement libéral n'a pas tenu ses promesses électorales en matière de politique sociale, des femmes ont chahuté et hué les ministres qui avaient répondu à l'invitation du Comité canadien d'action sur le statut de la femme, dans le cadre de son rassemblement annuel devant le Parlement.

Selon la présidente, Sunera Thobani, les membres du CCASF « sont déçus du nombre de promesses rompues ». Les participantes brandissaient des pancartes énumérant les promesses contenues dans le livre rouge du Parti libéral, et qui selon elles n'ont pas été tenues.

Elle a plus tard déclaré qu'à son avis, le gouvernement avait bien reçu du CCASF son message de « colère retenue ». Bien que les membres du cabinet aient été plusieurs fois hués, elle s'est dit convaincue qu'ils ont eu « suffisamment de chances pour répondre ».

Le ministre de l'Immigration Sergio Marchi a tenté de répondre aux accusations de racisme à l'endroit de la politique canadienne sur l'immigration. Il a été hué.

« Voulez-vous entendre la réponse ? », a-t-il demandé.

« Nous ne voulons pas vous entendre », a répliqué une manifestante, déclenchant des applaudissements.

Fini Toronto en classe sardine!



Réservez aujourd'hui
278-6742

Découvrez

La classe
Astoria
Montréal → Toronto*

★ Zéro
congestion à bord

L'allée centrale la plus large du monde (40 pouces). Fini les embarquements et débarquements qui n'en finissent pas.

★ Un confort
5 étoiles

De l'espace, du moelleux et de l'intimité. Seulement 72 sièges ergonomiques là où d'autres ont 130 sièges ordinaires. Pas de sièges du milieu.

111,00\$ **
plus taxes
l'aller simple

Jusqu'au 30 juin 1995.

Réservez maintenant en appelant votre agent de voyage. Ou faites le (514) ASTORIA.
À l'extérieur de Montréal 1-800-971-9000

★ Un service
5 étoiles

La norme ordinaire est d'un (1) agent de bord pour «servir» 40 passagers. Chez Astoria, un agent de bord est au service de seulement 18 passagers. On prend le temps d'être attentionné.

★ Un menu
5 étoiles

...et désolé, pas de pinottes.

AFFAIRES	
700	
affaires seulement)	700
aires	705
aires	710
indés	712
.....	714
iers	715
alisés	717
é	718
impôt	725
urautique	726
.....	735
.....	750
PAR ÉCONOMIE	
ons d'affaires, di et samedi	
800	
apels d'offres	801
.....	805
.....	810
MÉTÉES, PRIÈRES, MÉRIENNES	
900	
.....	995
.....	997
.....	999

[illegible]

**Élimine la plaque
entre les deux oreilles.**



Je pense donc je lis

La Presse



DÉCÈS, PRIÈRES, REMERCIEMENTS

INDEX DES DÉCÈS

-COTE, Paul-A.
Québec
-DESMARAIS, Rachel Perrin
Verchères
-DUBUC, Dr Hector
Ville St-Laurent
-FAUCHER, Anne-Marie (née Baby)
Montréal
-FORTIN, Jean-Vincent
Lachine
-GENDREAU, Francis
Montréal
-GODIN (MORRIER), Jacqueline
Montréal-Nord
-HOULE, P. Gérard
Saint-Jérôme
-LEDUC, Eugène
Montréal
-LEFEBVRE-BASTIEN, Alida
Laval
-MARCIL, Guy
Laval
-MENARD, Adélaïde
Vaudreuil
-MOINEAU (Gisèle)
St-Vincent de Paul
-SEEBOLD, Marguerite
Montréal

COTE, Paul-A.
A l'hôpital Laval, le 12 juin 1995, à l'âge de 86 ans, est décédé M. Paul-A. Côté. Ancien président de la Brasserie Molson; président de plusieurs conseils d'administration, dont ceux de l'hôpital Laval et l'OSQ; associé à de nombreux organismes de charité, dont le Club Rotary et le Rotary International. Époux en premières noces de feu Hermance Maltais et en secondes noces de feu Cécile Lemieux. Il demeurerait à Québec. La famille recevra les condoléances au funérarium Lépine-Cloutier Ltée 975, Marguerite-Bourgeois Ste-Foy, jeudi de 9 h à 10h30. Le service religieux sera célébré jeudi le 15 juin 1995 à 11 h en l'église St-Sacrement, 1330, Chemin Ste-Foy, et de là au crématorium Lépine-Cloutier Ltée. Il laisse dans le deuil ses filles et gendres: Camille, Louise (Pierre Beaupré), Pauline, Marie (Joseph Branco); ses petits-enfants: Paul, Cécile, Annette-Maria; son frère, ses sœurs, ses beaux-frères et belles-sœurs: Wilfrid Côté (Gabby Rheault), Mme Camille Côté, Lucille Mac Farland, Alice Vigneault, Mariette Côté (Cook Mac Iver), Pierre Lemieux (Marguerite Ranger), Andrée Lemieux Dumas, Sr Louise Lemieux, ursuline, Pauline Lemieux (Paul Reny), ainsi que de nombreux neveux, nièces, parents et amis. Toute marque de sympathie peut se traduire par un don à la Fondation de l'hôpital Laval, 2725, Chemin Ste-Foy, Ste-Foy, Québec, G1S 4G5, tél. 418 656-4638. Pour renseignements: 1 800 463-5308

DESMARAIS, Rachel Perrin (pharmacienne)
A l'aube de ses 67 ans est décédée à Montréal, le 9 juin 1995, Rachel Desmarais, épouse de feu Roland Perrin. Elle laisse dans le deuil son fils Jean (Isabelle Soares) et sa sœur Claire. Selon ses volontés elle ne sera pas exposée. La famille recevra les condoléances une heure avant les funérailles à la résidence Rloper Inc 4 rue St-André Verchères. Les funérailles auront lieu mercredi le 14 juin 1995 en l'église St-François Xavier, Verchères, service à 14 h et inhumation des cendres au cimetière Verchères. Direction funéraire Maurice Rloper Verchères

DUBUC, Dr Hector
A l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 10 juin 1995, à l'âge de 91 ans, est décédé le Docteur Hector Dubuc, époux de feu Rita Elie. Il laisse dans le deuil sa fille Jocelyne, son fils Pierre (Andrée Desrochers), ainsi que ses belles-sœurs et beaux-frères, parents et amis. Les funérailles auront lieu le mercredi 14 juin 1995 à 11 h en l'église St-Germain, 28 Vincent d'Indy à Outremont. La famille recevra les condoléances à l'église à 10 h. Des dons à la Fondation Hôtel-Dieu de Montréal pour la recherche en maladies cardiovasculaires, 3840 rue St-Urbain, Montréal, H2W 1T8, seraient appréciés.

FAUCHER, Anne-Marie (née Baby)
Accidentellement à Montréal, le 1er juin 1995, à l'âge de 60 ans, est décédée Mme Anne-Marie Baby, épouse de M. Guy Faucher. Outre son époux, elle laisse dans le deuil ses filles: Annick (Richard Théolis) et Nathalie; ses frères et sœurs: Antoine (Denise Faye), François (Lucille Tanguay), Jean (Monique Beaudoin), Jeanne (Marcel Lalande), Marie-Thérèse, René (Janyne Collin Robert); ses tantes: Juliette Baby, Anne D'Halewyn, Ysolt Décarie (Jean D'Halewyn), ainsi que de nombreux neveux, cousins et amis. La famille recevra les condoléances en présence des cendres aux salons Urgel Bourgie Ltée 5650 Côte des Neiges. Les funérailles auront lieu mercredi le 14 juin 1995 à 11 h en l'église St-Pascal-Baylon et de là au cimetière Notre-Dame des Neiges. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visite: mardi de 14 à 17 h et de 19 à 22 h, mercredi des 9 h.

FORTIN, Jean-Vincent
A Lachine, le 12 juin 1995, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Jean-Vincent Fortin, époux de Marcelle Camden. Outre son épouse, il laisse dans le deuil son frère Clément (Jeannine Tremblay), son beau-frère Eddy Camden (Sandra Thompson), sa belle-sœur Lillian Camden s.s.a., ainsi que plusieurs neveux et nièces, parents et amis. Exposé au

Complex funéraire Urgel Bourgie Ltée 1750 Notre-Dame Lachine
Les funérailles auront lieu mercredi le 14 juin à 14 h en l'église des Saints-Anges et de là au cimetière Lachine. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visite: mardi de 19 à 22 h.

GENDREAU, Francis
A Montréal, le 9 juin 1995, est décédé accidentellement M. Francis Gendreau à l'âge de 33 ans. Il laisse dans le deuil sa mère Lucie Surprenant (Albert Normand), son père Pierre Gendreau (Louise Prud'Homme), ses frères Vincent et Eric, sa demi-sœur Natasha ainsi que de nombreux parents et amis. Exposé aux salons

Urgel Bourgie Ltée 3860 Décarie (angle Notre-Dame de Grâce)
Les funérailles auront lieu vendredi le 16 juin à 14 h en l'église Notre-Dame de Grâce et de là au cimetière Notre-Dame des Neiges. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visite: mercredi de 14 à 17 h et de 19 à 22 h, jeudi de 14 à 17 h et de 19 à 22 h, vendredi à l'église à compter de 13 h.

GODIN (MORRIER), Jacqueline
A Montréal-Nord, le 9 juin 1995, à l'âge de 72 ans, est décédée Mme Jacqueline Morrier, épouse de feu Marcel Godin. Elle laisse dans le deuil ses trois enfants, Judith (André Champagne), Philippe (Nathalie Lapierre), Richard (Lise Sheehy), ses sept petits-enfants, Julie, Catherine, Emilie, Sophie, Mariane, Simon et Eric, également son frère et ses sœurs, nombreux parents et amis. Selon ses volontés, elle ne sera pas exposée. Une messe commémorative sera célébrée à l'Habitat St-Camille, 11025 Alfred, Montréal-Nord, mardi le 13 juin à 19 h. S.v.p. n'envoyez pas de fleurs. Des dons à l'organisme de votre choix seront appréciés. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Maman, ta présence dans nos coeurs sera toujours vivante. Direction: Magnus Polier Inc.

HOULE, P. Gérard, s.j.
A Saint-Jérôme, le 11 juin 1995, à l'âge de 86 ans, est décédé le P. Gérard Houle, jésuite. Né le 16 août 1908 à Montréal. Il entra chez les jésuites le 7 septembre 1928. Sa formation terminée, il entreprenait une longue carrière comme bibliothécaire au Séminaire de l'Immaculée-Conception et comme aumônier scout à la paroisse (1943-1976). En 1946, il était l'un des membres fondateurs de l'Association des Bibliothécaires de Langue Française (aujourd'hui "ASTED"). A la fermeture du Séminaire jésuite, il continuait son ministère à la Résidence Daniel (1967-1984), puis il venait à Saint-Jérôme, où il fut surtout confesseur de 1986 à 1994. Son corps est exposé à la maison Notre-Dame-de-Montserrat, 175 boul. des Hauteurs, Lafontaine, depuis mardi, le 13, à 14 h. Funérailles au même endroit, mercredi, le 14, à 10h. Suivra l'inhumation au cimetière de la Communauté. Il laisse dans le deuil sa sœur Rose (Mme Di Falco). Invitation aux parents et amis.

LEFEBVRE-BASTIEN, Alida
A Laval, le 12 juin 1995, à l'âge de 79 ans, est décédée Alida Bastien, épouse de feu Roland Lefebvre. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Louise (Carol Lafontaine), Pierre (Danielle Desmarais), Jean (Suzanne Turcot), sept petits-enfants, ses sœurs et son frère: Yvonne, Simonne, Roland, ainsi que plusieurs beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces, parents et amis. Exposée au

Complex funéraire Urgel Bourgie Ltée 1750 Notre-Dame Lachine
Les funérailles auront lieu mercredi le 14 juin à 13 h en l'église St-Maurice de Duvernay et de là au cimetière Notre-Dame des Neiges. Au lieu de fleurs, des dons à la Société canadienne du cancer seraient appréciés. Heures de visite: mardi le 13 juin de 14 à 17 h et de 19 à 22 h, et mercredi des 11 h.

MENARD, Adélaïde
Au Centre d'accueil de Vaudreuil, le 11 juin 1995, est décédée Mme Adélaïde Ménard, à l'âge de 100 ans et 11 mois, épouse de feu Joseph Xavier Ménard. Elle était la fille de feu Aristide Chevrier et de feu Ernestine Lortie. Elle laisse dans le deuil ses fils Dr Marcel Ménard (Evelyn Tellier) de Montebello et Jean-Jacques Ménard (Lina Lalonde) des Cèdres, une sœur Mlle Marie-Joseph Chevrier du centre d'accueil de Vaudreuil, ses sept petits-enfants et onze arrière-petits-enfants de même que de nombreux neveux et nièces. Exposée à la résidence funéraire

P. Bissonnette Inc 1260 ch. du Fleuve Les Cèdres
Les funérailles auront lieu mercredi le 14 juin à 11 h en l'église paroissiale des Cèdres et de là au cimetière du même endroit. Heures de visites mardi le 13 juin de 13 à 22 h, mercredi le 14 juin de 9 à 11 h.

MOINEAU, Gisèle
A St-Vincent de Paul, Laval, le 11 juin 1995, à l'âge de 56 ans, est décédée Mlle Gisèle Moineau, fille de feu Blanche Bisson. Elle laisse dans le deuil sa sœur Angéline, ses frères Denis et Albert, son beau-frère, ses belles-sœurs, neveux et nièces, ainsi que plusieurs autres parents et amis.

Complex funéraire Urgel Bourgie Ltée 1856 boul. Laurentides Vimont, Laval
Les funérailles auront lieu mercredi le 14 juin à 11 h en l'église St-Vincent de Paul et de là au cimetière St-Vincent de. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visite: mardi de 14 à 17 h et de 19 à 22 h.

MERCY MON DIEU
Dites 9 fois Je vous salue Marie par jour durant 9 jours. Faites trois souhaits, le premier concernant les affaires, les deux autres pour l'impossible. Publiez cet article le 9ème jour, vos souhaits se réaliseront même si vous n'y croyez pas. Merci mon Dieu. C'est incroyable mais vrai. C.C.

1er ANNIVERSAIRE LEO BRETON
Déjà un an depuis ton départ, lentement nous avons dû apprendre à vivre sans toi. Ta présence ainsi que tes conseils si judicieux nous manquent beaucoup. Tu restes dans nos coeurs et nos pensées. Continue de veiller sur nous. Juliette, François (Francine Pasche), Louise, Luc (Sylvie Beaudin) ainsi que tes petits-enfants.

LEFEBVRE-BASTIEN, Alida
A Laval, le 12 juin 1995, à l'âge de 79 ans, est décédée Alida Bastien, épouse de feu Roland Lefebvre. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Louise (Carol Lafontaine), Pierre (Danielle Desmarais), Jean (Suzanne Turcot), sept petits-enfants, ses sœurs et son frère: Yvonne, Simonne, Roland, ainsi que plusieurs beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces, parents et amis. Exposée au

Complex funéraire Urgel Bourgie Ltée 1750 Notre-Dame Lachine
Les funérailles auront lieu mercredi le 14 juin à 14 h en l'église des Saints-Anges et de là au cimetière Lachine. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visite: mardi de 19 à 22 h, mercredi des 9h30.

MARCIL, Guy
De Laval, le 11 juin 1995, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Guy Marcil, époux de Mme Isabelle Boisvert. Outre son épouse, il laisse dans le deuil son fils Richard (Josée Lamothe), ses deux petites-filles Alexandra et Geneviève, sa sœur Lise (Gaëtan Lacombe), ainsi que ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces, parents et amis. Exposé au

Complex funéraire Urgel Bourgie Ltée 1750 Notre-Dame Lachine
Les funérailles auront lieu mercredi le 14 juin à 13 h en l'église St-Maurice de Duvernay et de là au cimetière Notre-Dame des Neiges. Au lieu de fleurs, des dons à la Société canadienne du cancer seraient appréciés. Heures de visite: mardi le 13 juin de 14 à 17 h et de 19 à 22 h, et mercredi des 11 h.

MENARD, Adélaïde
Au Centre d'accueil de Vaudreuil, le 11 juin 1995, est décédée Mme Adélaïde Ménard, à l'âge de 100 ans et 11 mois, épouse de feu Joseph Xavier Ménard. Elle était la fille de feu Aristide Chevrier et de feu Ernestine Lortie. Elle laisse dans le deuil ses fils Dr Marcel Ménard (Evelyn Tellier) de Montebello et Jean-Jacques Ménard (Lina Lalonde) des Cèdres, une sœur Mlle Marie-Joseph Chevrier du centre d'accueil de Vaudreuil, ses sept petits-enfants et onze arrière-petits-enfants de même que de nombreux neveux et nièces. Exposée à la résidence funéraire

P. Bissonnette Inc 1260 ch. du Fleuve Les Cèdres
Les funérailles auront lieu mercredi le 14 juin à 11 h en l'église paroissiale des Cèdres et de là au cimetière du même endroit. Heures de visites mardi le 13 juin de 13 à 22 h, mercredi le 14 juin de 9 à 11 h.

MOINEAU, Gisèle
A St-Vincent de Paul, Laval, le 11 juin 1995, à l'âge de 56 ans, est décédée Mlle Gisèle Moineau, fille de feu Blanche Bisson. Elle laisse dans le deuil sa sœur Angéline, ses frères Denis et Albert, son beau-frère, ses belles-sœurs, neveux et nièces, ainsi que plusieurs autres parents et amis.

Complex funéraire Urgel Bourgie Ltée 1856 boul. Laurentides Vimont, Laval
Les funérailles auront lieu mercredi le 14 juin à 11 h en l'église St-Vincent de Paul et de là au cimetière St-Vincent de. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visite: mardi de 14 à 17 h et de 19 à 22 h.

MERCY MON DIEU
Dites 9 fois Je vous salue Marie par jour durant 9 jours. Faites trois souhaits, le premier concernant les affaires, les deux autres pour l'impossible. Publiez cet article le 9ème jour, vos souhaits se réaliseront même si vous n'y croyez pas. Merci mon Dieu. C'est incroyable mais vrai. C.C.

1er ANNIVERSAIRE LEO BRETON
Déjà un an depuis ton départ, lentement nous avons dû apprendre à vivre sans toi. Ta présence ainsi que tes conseils si judicieux nous manquent beaucoup. Tu restes dans nos coeurs et nos pensées. Continue de veiller sur nous. Juliette, François (Francine Pasche), Louise, Luc (Sylvie Beaudin) ainsi que tes petits-enfants.

MERCY MON DIEU
Dites 9 fois Je vous salue Marie par jour durant 9 jours. Faites trois souhaits, le premier concernant les affaires, les deux autres pour l'impossible. Publiez cet article le 9ème jour, vos souhaits se réaliseront même si vous n'y croyez pas. Merci mon Dieu. C'est incroyable mais vrai. L.O.

SEEBOLD (née Pelletier) Marguerite
A Montréal, le 10 juin 1995, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme Marguerite Pelletier, épouse de Frederick Seebold. Outre son époux, elle laisse dans le deuil son fils unique Duncan (Diane Phaneuf), sa sœur Bertha (feu Léo Carpentier) et son frère Julien (Rolande), ainsi que plusieurs neveux et nièces, parents et amis(es). Elle sera exposée seulement mardi 13 juin 1995 à compter de 14 h au saloir Alfred Dailloire Inc 5805 Boileau. Une réunion de prières aura lieu dans la même soirée à 21 h. Salon fermé de 17 à 19 h. Au lieu de fleurs des dons à la Fondation d'Alzheimer et la Fondation des maladies du coeur seraient appréciés.

NECROLOGIE



LEDUC, Eugène
A l'hôpital Reine Elisabeth, le 10 juin 1995, à l'âge de 77 ans, est décédé Eugène Leduc, époux de feu Annette Corneau. Il laisse dans le deuil son fils Lionel (Denise Picard), sa fille Lise (Jos. Reis). Il laisse également ses petits-enfants, Sophie (Sid Allen), Gabriel et Simon-Pierre, et ses arrière-petits-enfants Jacob et Alexandre. Il laisse aussi sa fidèle compagne de vie Lorraine Benson et ses enfants. Lui survivent sa sœur Juliette Allard ainsi que deux belles-sœurs Yvette Leduc et Anita Leduc et un beau-frère Wilfrid Paquette de Hull, et plusieurs neveux, nièces et amis. Exposé au

Urgel Bourgie Ltée 1750 Notre-Dame Lachine
Les funérailles auront lieu mercredi le 14 juin à 10 h en l'église des Saints-Anges de Lachine. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Heures de visite: lundi et mardi de 14 à 17 h et de 19 à 22 h.

995 REMERCIEMENTS

REMERCIEMENTS à l'Esprit Saint pour faveur obtenue. F.W.
REMERCIEMENTS à la Ste-Vierge pour faveur obtenue. M.G.
REMERCIEMENTS à la Ste-Vierge Marie pour faveur obtenue. S.M.
REMERCIEMENTS à Jésus pour faveur obtenue. J.G.C.
REMERCIEMENTS à Jésus pour faveur obtenue. J.G.C.
REMERCIEMENTS au Sacre-Coeur pour faveur obtenue. J.G.C.
REMERCIEMENTS au Sacre-Coeur pour faveur obtenue. Lucien Dorion.
REMERCIEMENTS au Sacre-Coeur pour faveur obtenue. A.M.L.

AVIS LEGAUX

AVIS est par les présentes donné que la compagnie LES CONSTRUCTIONS ODEON L.T.E.E. ODEON CONSTRUCTION LTD., constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville et district de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières de la province de Québec, la permission de se dissoudre, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies. DONNE à Montréal, Québec, le 5 juin 1995. DUKER, MARCOVITCH & LIGHT Les procureurs.

PRENEZ avis que José Imbeault, en ma qualité de mère, domiciliée à 1348, rue d'Alençon, Blainville, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de Karine et Michael Micheli en celui de Karine et Michael Imbeault. José Imbeault, Blainville, 30 mai 1995.



Association Canadienne de l'Ataxie de Friedreich
FONDATION CLAUDE ST-JEAN

C.P. 3725 SUCCURSALE B
MONTRÉAL, QUÉBEC
H3B 3L7

ACTUALITÉS

Tammy Homolka a été anesthésiée avant d'être violée



Presse Canadienne
TORONTO

■ Un puissant anesthésique administré à Tammy Homolka pourrait avoir contribué à sa mort, a déclaré hier un anesthésiste dans le cadre du procès pour meurtre de Paul Bernardo.

Le produit qu'ont soi-disant employé Paul Bernardo et son ex-femme, Karla Homolka pour endormir la sœur de 15 ans de cette dernière avant de la violer, pourrait l'avoir fait vomir dans son sommeil, et l'aurait rendue incapable d'éviter la suffocation, selon le Dr Ray Matthews.

« Lorsqu'un patient est anesthésié ou partiellement anesthésié, tout ses réflexes sont ralentis. »

« Lorsqu'ils commencent à vomir, ils ne peuvent pas protéger leurs voies respiratoires, et ils commencent à (inhaler) le contenu de leur estomac. »

Le Dr Matthews a fait cette déclaration après avoir visionné une cassette qui, selon la Couronne, montre Paul Bernardo en train de violer Tammy Homolka alors qu'elle est inconsciente et oblige Karla Homolka à se livrer à des actes sexuels sur sa sœur.

La cassette montrerait également le couple administrant l'anesthésique Halothane avec un linge maintenu sur le visage de l'adolescente.

Selon les experts, Tammy Homolka est décédée après s'être étouffée avec son vomi. La



Interrogé par l'avocat de la Couronne Shawn Porter, le spécialiste en toxicologie David Hall a déclaré avoir trouvé des traces du somnifère Halcion dans les corps des trois victimes de Bernardo.

mort, survenue la veille de Noël 1990, avait à l'époque été jugée accidentelle.

Ray Matthews, anesthésiste dans deux hôpitaux de Kingston, en Ontario, a déclaré que ce risque de vomir expliquait pourquoi les patients devaient avoir l'estomac vide avant de recevoir un anesthésique comme l'Halothane.

Lorsque Tammy Homolka a vomi, des morceaux de nourriture non digérés ont été aspirés dans ses poumons, bloquant les entrées d'air, empêchant l'ali-

mentation de son cœur en oxygène et déclenchant une « réaction en chaîne » qui a de toute évidence conduit à un arrêt cardiaque, a poursuivi le Dr Matthews.

Il n'a toutefois pas pu expliquer la présence d'une profonde marque rouge, semblable à une brûlure, qui couvrait la majeure partie du côté gauche du visage de la victime.

Cette marque ne pourrait pas avoir été causée par le Halothane qui se serait répandu sur son visage, ou par son vomi, a-t-il

dit. Il s'est lui-même versé un échantillon de l'anesthésique sur les mains et s'en est mis sur le visage, pour démontrer que le produit n'attaquait pas la peau.

Contre-interrogé par l'avocat de la défense John Rosen, le Dr Matthews a admis qu'il était possible qu'il y ait eu une autre substance sur le linge utilisé pour administrer l'anesthésique, et que cette substance inconnue aurait pu causer la brûlure.

Paul Bernardo est accusé de meurtres au premier degré de Kristen French, 15 ans, et Leslie

Mahaffy, 14 ans. Des éléments de preuve concernant la mort de Tammy Homolka sont présentés, a expliqué le juge Patrick LeSage, afin d'aider à comprendre la relation entre Karla Homolka et Paul Bernardo.

La poursuite affirme que ce dernier a utilisé la mort de Tammy Homolka pour contraindre sa femme à prendre part aux autres crimes.

D'autres témoignages

Par ailleurs, la journée d'hier a donné lieu à d'autres témoignages. Un spécialiste en toxicologie a déclaré avoir trouvé des traces du somnifère Halcion dans les corps des trois victimes. L'anthropologue Stephen Symes, de l'université du Tennessee, a déclaré qu'une scie circulaire avait probablement été utilisée pour découper le corps de Leslie Mahaffy en dix morceaux.

Pendant ce temps, l'avocat de l'accusé, John Rosen, demandait à la Cour suprême de rejeter la demande des familles des victimes d'en appeler d'une décision du juge LeSage, autorisant les jurés, les avocats et le personnel de la cour — mais pas les spectateurs — à visionner les vidéos-cassettes des crimes. Les familles souhaiteraient que seule la bande sonore soit disponible.

Dans des documents déposés hier devant la haute cour, Me Rosen affirme qu'un tel interdit pourrait retarder le procès et nuire à la cause qu'il souhaite présenter.

Le témoin-clé de la Couronne, Karla Homolka, doit entamer son témoignage dans une semaine.

En bref

REQUÊTE CONTRE LA SOCIÉTÉ ASBESTOS

■ Le Comité pour un traitement égal des actionnaires minoritaires de la Société Asbestos a déposé une requête en Cour supérieure contre la Société Asbestos Ltée (SAL) et la société d'exploration minière Mazarin. Dans sa requête, le comité demande au tribunal de redresser « les nombreuses oppressions dont les actionnaires minoritaires de la SAL ont été victimes, de manière chronique, depuis 1981 », alors que le gouvernement péquiste prenait le contrôle de la Société Asbestos, et ce jusqu'à aujourd'hui. En 1991, le gouvernement libéral décidait de se départir de la société qui était alors acquise par Mazarin. La requête, prise en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, est présentée le 26 juin en Cour supérieure. Si les actionnaires minoritaires avaient gain de cause, Mazarin pourrait perdre environ 35 millions \$.

INITIATIONS RÉGLEMENTÉES

■ La direction de l'Université de Sherbrooke vient d'établir des principes directeurs pour régir les initiations étudiantes. Le premier de ces principes est de respecter la personne sur le plan physique, moral et psychologique. De plus, la participation à une initiation doit être volontaire et sans discrimination. Les responsables des comités d'initiations devront d'ailleurs se présenter au Service aux étudiants pour y soumettre leurs projets.

Le Comité canadien du sang a empêché la Croix-Rouge d'informer la population sur les dons autologues

Presse Canadienne
TORONTO

■ La Croix-Rouge a été empêchée d'informer les Canadiens du fait qu'ils pouvaient déposer leur propre sang afin de s'en servir en cas d'intervention chirurgicale alors qu'un virus potentiellement létal était en train d'envahir les réserves sanguines.

Le Comité canadien du sang a muselé la Croix-Rouge, lui ordonnant de ne pas promouvoir le programme pendant trois ans parce que l'organisme avait des préoccupations d'ordre financier et aussi parce qu'il craignait que la population ne perde confiance dans le système sanguin, a-t-on appris au cours de l'enquête fédérale sur le sang contaminé.

La plupart des Canadiens n'avaient pas la moindre idée qu'il était possible de constituer des réserves personnelles en procédant à des dons autologues de sang avant de subir une opération électorale entre 1987 et 1990.

S'ils avaient été au courant, des milliers auraient sauté sur l'occasion et n'auraient pas été infectés avec le virus de l'hépatite C, a soutenu David Pollock, directeur exécutif de la Société des survivants de l'hépatite C.

« Cela aurait dramatiquement réduit la souffrance humaine qui existe aujourd'hui », a déclaré M. Pollock au cours d'une interview.

Avant 1990, le sang n'a pas fait l'objet de tests visant à découvrir s'il était contaminé par le virus de l'hépatite C. Le virus s'attaque au foie et est susceptible d'entraîner la mort.

Des milliers de Canadiens auraient été infectés par le virus par le biais de sang contaminé.

L'enquête tente d'établir la raison pour laquelle des milliers de Canadiens ont été infectés avec le virus de l'hépatite C et du sida au cours des années 1980.

Les deux responsables du sang à la Croix-Rouge dans les années 1980, Roger Perrault et Martin Davey, ont déclaré durant leur témoignage qu'ils étaient déçus que le Comité canadien du sang leur eut dit de mettre fin à un projet pilote de dons autologues en 1987.

Les centres de sang de Toronto et Ottawa offraient le service à titre d'essai cette année-là.

Le comité remettait à la Croix-Rouge de l'argent qu'il avait reçu des gouvernements provinciaux.

Mais la directrice exécutive du comité, Denise Leclerc-Chevalier, s'est prononcée contre l'expansion du programme en mai 1987 parce que cela « laisserait entendre que les réserves sanguines canadiennes n'étaient pas sûres », a-t-elle dit dans une lettre adressée à la Croix-Rouge.

« À notre connaissance, il n'y a pas de raisons médicales justifiant l'expansion », a-t-elle ajouté.

Cela a surpris M. Davey.

« Nous nous sommes interrogés sur le sens de la déclaration selon laquelle il n'existait pas, à notre connaissance, de raisons justifiant l'expansion... (puis-que) cela a fourni un élément additionnel de sécurité », a-t-il dit au cours de son témoignage.

Plus tard en 1987, Mme Leclerc-Chevalier a écrit à M. Perrault en lui disant qu'en cas d'expansion du programme, la Croix-Rouge ne pouvait pas en faire la promotion auprès des patients ou obtenir des fonds supplémentaires pour financer le programme.

En 1988, tous les centres de sang de la Croix-Rouge offraient le service, mais ils n'étaient pas autorisés à en informer les patients.

Les patients ne risquaient pas d'apprendre qu'ils pouvaient utiliser leur propre sang à moins que leur docteur ne le leur dise, a déclaré au cours d'une interview Earl Charniak, un avocat de la Croix-Rouge.

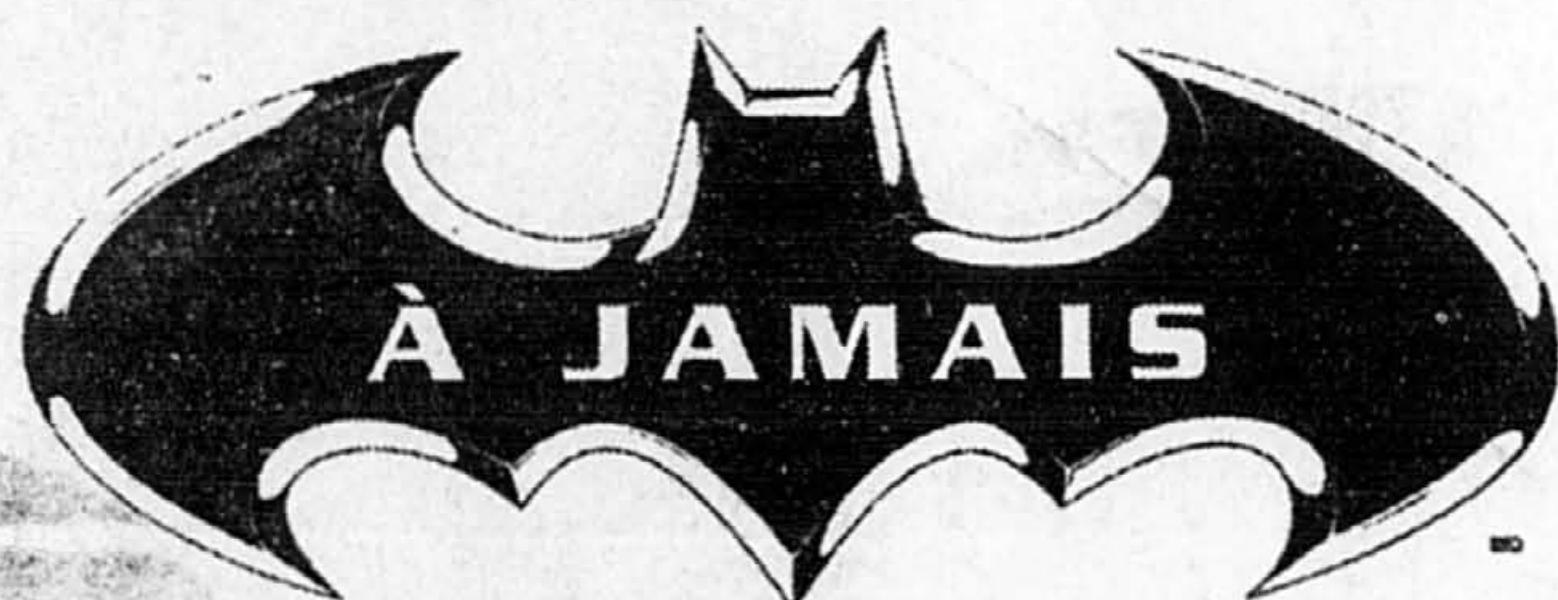
En 1990, le comité a fait savoir à la Croix-Rouge qu'il levait l'interdiction de publiciser le service, mais qu'il valait mieux que cela ne coûte pas plus cher aux provinces, font ressortir des documents.

Le programme aurait fait grimper les coûts administratifs parce que le sang emmagasiné pour une opération spécifique aurait dû faire l'objet de soins particuliers, a dit M. Perrault.

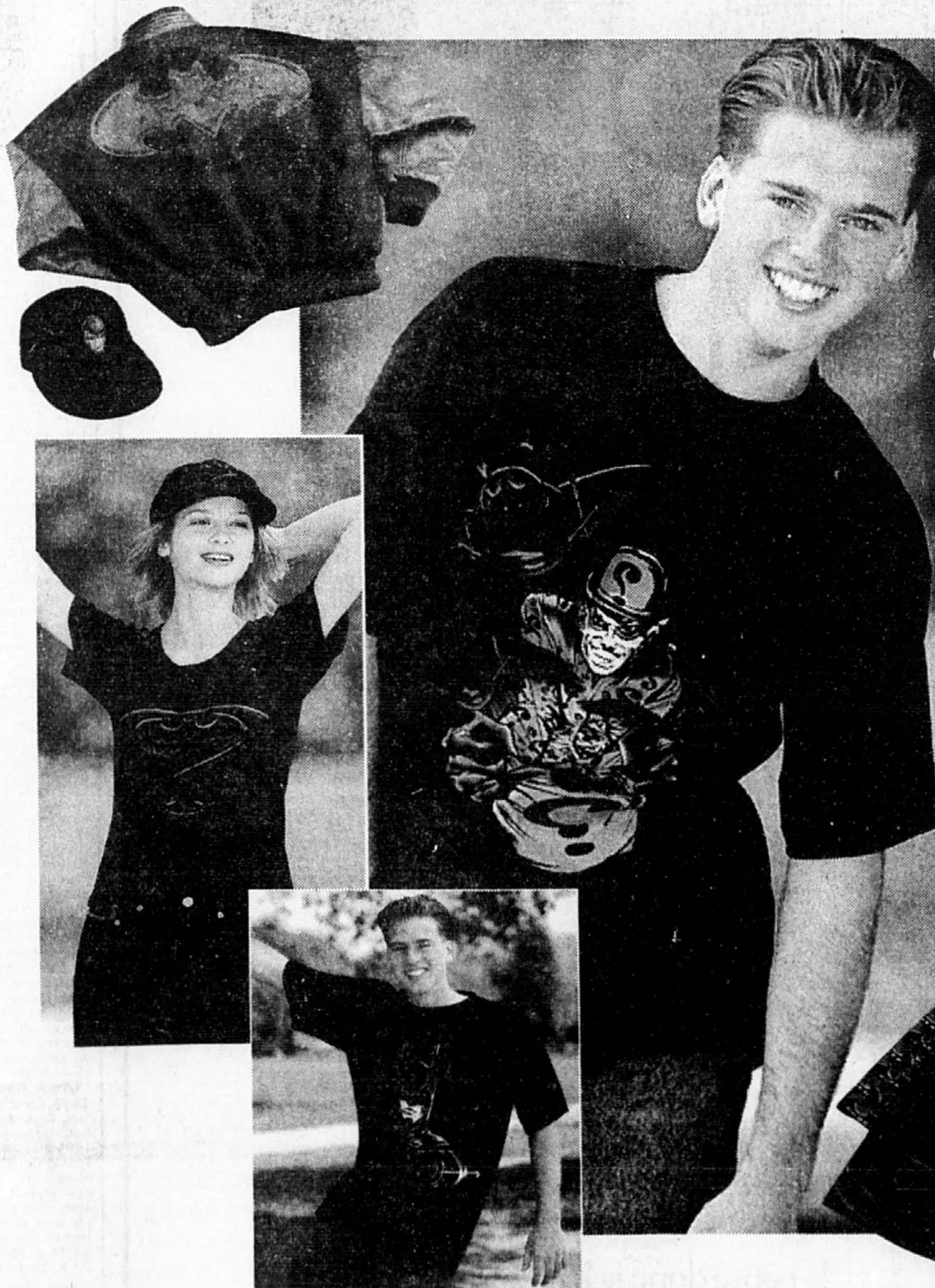
Le juge Horace Krever, qui préside l'enquête, a indiqué dans son rapport intermédiaire l'année dernière que tout Canadien devait être en mesure d'entreposer son propre sang avant de subir une intervention chirurgicale électorale.

25% de rabais

BATMAN



La collection mode



Tee-shirts

Nos prix après lancement 19,99 \$ à 23,99 \$.
Solde 14,99 \$ à 17,99 \$ ch.

Minitee-shirts

Pour femme. Notre prix après lancement 19,99 \$.
Solde 14,99 \$ ch.

Casquettes

Notre prix après lancement 19,99 \$.
Solde 14,99 \$ ch.

Camisoles

Notre prix après lancement 17,99 \$.
Solde 13,49 \$ ch.

Shorts boxeur

Notre prix après lancement 17,99 \$.
Solde 13,49 \$ ch.

Hauts à encolure Henley

Notre prix après lancement 29,99 \$.
Solde 22,49 \$ ch.

Blousons en cuir et melton

Notre prix après lancement 349,99 \$.
Solde 262,49 \$ ch.

Boutique thématique, rayon 711.
Blousons en cuir et melton offerts à la Baie :
rue Sainte-Catherine Ouest, Centre Rockland,
Promenades Saint-Bruno, Fairview Pointe-Claire
et Galeries de la Capitale seulement.



Le consortium Donjon McAllister obtient le contrat pour renflouer l'Irving Whale

Presse Canadienne

■ Le consortium américano-canadien Donjon McAllister a obtenu le contrat du renflouement de la barge *Irving Whale*, échouée au large des Îles-de-la-Madeleine.

La valeur du contrat est de 12,1 millions \$.

En fait, Donjon McAllister a été la seule entreprise à avoir soumis une proposition technique à Transport Canada pour ce projet. L'unique autre soumis-

sionnaire, le néerlandais Smit-Tak, n'avait déposé qu'une proposition de coût.

L'opération de renflouement devrait se faire en moins de 42 jours.

La pétrolière Irving participera au programme d'intervention environnementale en cas de déversement lors de l'opération de renflouement, participation évaluée à un million \$. La pétrolière assumera par la suite le pompage et le nettoyage de la barge qui sera remorquée au port de Halifax, en Nouvelle-Écosse.



la Baie

L'AVANTAGE DES MEILLEURS PRIX®

Compagnie de la Baie d'Hudson

Solde en vigueur du mercredi 14 juin au mercredi 21 juin.